



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plénum du Conseil général
Du 22.06.2022, N°11/2021-2024

Lieu : Espace St-Marc, Grande salle
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président)
Léonard Fellay, Vice-président
Mélania Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Preneuse
de PV : Sylvie Bétrix

Invité(s) : Philippe Lathion
Olivier Filliez
Sébastien Forré

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

01. Nomination au poste laissé vacant par M. Pierre-Yves Gay dans la commission « Culture, tourisme et sport »

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 18 mai 2022

04. Présentation - intervention

01. Projet HUB de Curala

05. Décisions

01. Comptes 2021

02. Demande de crédit complémentaire

06. Informations

01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion) – point de situation

02. Programme de législature 2021-2024 – point de situation

03. Ecole de Villette

04. Règlement du personnel de la Commune de Val de Bagnes – mise à jour

07. Divers

01. Affaire des constructions
02. Soutien aux réfugiés ukrainiens en Valais
03. Invitation à la soirée officielle du Verbier Festival
04. Camping de Bonatchiesse
05. Déchetterie
06. Charte du service de l'agriculture
07. Organisation
08. Prochain Plénum

PROCES VERBAL :

En ouverture de séance, le Président du Conseil général, M. Julien Vaudan, souhaite la bienvenue à Mme Sari Bruchez, nouvelle Conseillère générale PLR nommée à la succession de M. Pierre-Yves Gay.

M. Nicolas Egger présente et introduit la nouvelle candidate PLR Mme Sari Bruchez, de Verbier.

L'Assemblée accueille Mme Sari Bruchez par applaudissement.

01. Contrôle des présences

01. Nomination au poste laissé vacant par M. Pierre-Yves Gay dans la commission « Culture, tourisme et sport »

M. Nicolas Egger annonce que Mme Sari Bruchez a la tâche et le défi de reprendre la présidence de la Commission TCS (Tourisme, culture et sport) et lui souhaite plein succès et surtout beaucoup de plaisir.

A la question, acceptez-vous la nomination de Mme Sari Bruchez, comme Présidente de la Commission « Tourisme, Culture et sport », l'Assemblée approuve à l'unanimité par applaudissement.

L'assemblée valide la nomination de Mme Sari Bruchez à la présidence de la commission TCS à l'unanimité, par acclamation.

48 Conseillères et Conseillers généraux sont présents, 11 sont excusés et 2 sont absents. La liste des présences reste ci-jointe (annexe 1).

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

A la question, approuvez-vous l'ordre du jour tel que proposé ?

L'Assemblée l'approuve à l'unanimité sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 18 mai 2022

A la question, approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 ?

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 dédiée au tourisme à l'unanimité sans remarque.

04. Présentation - intervention

01. Projet HUB de Curala

Christophe Maret présente le point au moyen d'un document qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (annexe 2).

Il explique qu'effectivement on pouvait penser que le projet de développement de Curala n'avancé pas. Il faut comprendre qu'il a fallu un certain temps pour que la nouvelle commission, le Conseil municipal, les investisseurs et l'ensemble des partenaires puissent ensemble régler certains détails. Aujourd'hui le projet a avancé et c'est donc avec plaisir que M. Maret a le privilège de présenter en avant-première l'identité visuelle du projet Curala :



Ce visuel a été validé par le Conseil municipal cette semaine.

Pour faire le point du projet, MM. Philippe Lathion, représentant des investisseurs, Olivier Filliez, représentant du bureau d'architecture et Guillaume Colin, ingénieur communal ont été invités.

Le projet de Curala se veut un projet exemplaire en termes d'urbanisme, tant au niveau de la mixité, de la mobilité, que des espaces publics. Il se doit de contribuer à l'essor économique et à la prospérité de notre commune. Il a la volonté de s'intégrer harmonieusement, tant d'un point de vue architectural, qu'environnemental.

Les différents axes de développement sont

- le développement hôtelier et de résidences touristiques (« lits chauds »)
- le renforcement des services et des activités économiques au Châble
- le développement d'une mixité de logements
- La poursuite d'une politique de transports dynamique, multimodale et responsable.

Ensuite les différentes étapes du processus du projet et le planning prévisionnel sont présentés :

- Août 2022, publication pour information de la révision PAZ et information à la population.
- Septembre 2022, signature des promesses de DDP avec les investisseurs.
- Octobre 2022, envoi du dossier au Canton pour préavis.
- Août 2023, mise à l'enquête publique.
- Janvier 2024, décision du Conseil municipal.
- Avril 2024, validation par le Conseil général.
- Décembre 2024, homologation du projet.

Les différents partenaires du projet sont présentés :

- Le groupement des investisseurs partenaires privés avec
 - ❖ Mountain Resort Real Estate Fund–Swisspeaks Resorts SA
 - ❖ Prisma Fondation d'investissement
 - ❖ Principales caisses de pension du valais (CAPAV, CPCV, PRESV, CPVAL, CAPUVA)
- Téléverbier SA
- TMR
- Commune de Val de Bagnes.

M. Philippe Lathion prend la parole et présente plus en détails le groupement des investisseurs privés de ce projet, avec les principales caisses de pension du Valais, sous la conduite de la CAPAV - Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du Valais et Prisma Fondation d'investissement et Mountain Resort Real Estate Fund

Il évoque ensuite notamment l'objectif commun des investisseurs qui est de s'engager au profit de l'économie valaisanne, soit de travailler avec des circuits courts, en privilégiant à des conditions concurrentielles les entreprises régionales pour la réalisation du projet.

Il est possible de résumer leur objectifs par la notion même du développement durable, c'est-à-dire un développement économique en créant des lits chauds occupés durant toute l'année. Le projet permettra d'améliorer la fréquentation, de donner une vie à la région, aux commerces et aux infrastructures existantes. C'est aussi favoriser un développement harmonieux du site. C'est répondre également aujourd'hui aux plus hauts standards énergétiques. Le site de Curala est idéalement situé avec l'arrivée du train, de la télécabine, donc de la mobilité douce. Il est situé à côté de l'Espace St-Marc, ce magnifique espace qui ne demande qu'à vivre encore plus d'événements. Tous les investisseurs se réjouissent de pouvoir mener à bien ce projet, ce sont des investisseurs solides, régionaux, intéressés par le développement et le bien de la région.

M. Olivier Filliez compare au moyen d'images numérisées la situation actuelle et la situation projetée avec l'ensemble du bâti et les 2 niveaux. Le long de la Dranse sera dédié uniquement à la mobilité douce (partie verte) et permettra de faire le lien entre le sommet de la vallée, Sembrancher par des parcours piétons et vélos.

Le premier élément à réaliser est la construction du parking de Saint-Marc qui représentera au total environ 400 places (places privées + publiques) et le parking de Curala pour environ un peu moins de 800 places sur 2 étages en sous-sol, sous le niveau du rez inférieur.

Le plan d'aménagement propose l'intégration du HUB qui favorisera la circulation verticale des gares de remontées mécaniques, ferroviaires et bus avec en plus des commerces et salles d'attente.

Le lot 1 présente 3 bâtis avec des logements, commerces et administration.

Le lot 2, résidences touristiques avec 500 lits chauds de résidence

Le lot 3 avec la partie hôtelière proposant environ 200 lits

Le lot 4 est situé au niveau du rez supérieur avec commerces, notamment un supermarché et en-dessus des logements qui vont s'intégrer à la zone résidentielle.

Le lot 5 propose des logements sans modifier les arènes actuelles.

L'intégration entre la zone résidentielle et la zone d'intérêt publique est commentée.

Une coupe du projet est ensuite commentée. Elle montre les zones de parking sous la place de Téléverbier et la vie de Curala entre les bâtiments. L'idée est de créer de nouveaux espaces de vie, donc de compléter l'offre existante en créant une nouvelle dynamique, dans une architecture respectueuse du contexte et intégrée au site. Des bâtiments qui soient modulables, c'est-à-dire qui puissent facilement passer de commerce à administration ou changer la typologie des logements du 2,5 pièces au 4 pièces par exemple.

Les plans du rez supérieur et inférieur sont projetés. Il est relevé une zone de dépose pour les bus. La partie en rose se termine sur un nouveau rond-point qui prolonge la route pour se rendre à St-Marc ou pour aller chercher la route de la Vallée. L'idée est d'avoir une zone de rencontre 20km/h. Le reste de la partie rose est de la mobilité piétonne, des surfaces agréables pour l'ensemble des usagers.

Sur la partie du niveau inférieur, l'ensemble des aménagements ont été voulus, désirés avec de la végétation, une activité un peu différente pour proposer quelque chose de plus naturel, autour et aux alentours des berges de la Dranse. Entre le Hub et St-Marc, des liaisons piétonnes qui favoriseront les déplacements rapides avec le parking.

Guillaume Colin présente les atouts aujourd'hui de Curala, à savoir une très bonne infrastructure de transports pour rejoindre le domaine skiable ou aller à Verbier, pour se rendre dans la vallée ou encore aller au collège à Saint-Maurice... Par contre, on n'a aujourd'hui juste pas envie d'y rester, car il s'agit d'une très grande place enrobée, au milieu des voitures. Le défi aujourd'hui du projet est d'amener de la vie, de créer de l'animation, un espace dans lequel il y a de l'activité et où il fait bon y rester.

Le premier élément est la mobilité douce pour rejoindre le quartier. Aujourd'hui, c'est assez facile de se rendre sur le site de Curala en voiture, par contre, quand on est piéton ou cycliste, ce sont des voies partagées qui sont peu optimales. La mobilité douce a plusieurs fonctions, celle d'accéder au quartier, mais également de traverser le quartier, que ce soit le long de la Dranse ou pour aller de l'autre côté par une nouvelle passerelle. Les différentes mobilité multimodales sont commentées. La mobilité douce reste un axe fort du projet.

La notion de durabilité en matière d'environnement à travers un concept énergétique du quartier innovant et ambitieux, à travers une protection de l'environnement au niveau des rives de la Dranse, de la renaturalisation des berges, à travers l'architecture et des matériaux de construction durables. C'est également l'aspect social important (lits chauds, aspect touristiques, espaces de bureaux, mixité de logement ...) avec la volonté d'être un site inclusif (résidents principaux et les hôtes).

Le projet a pour objectif également de créer le long de la Dranse un parcours de mobilité douce dans un environnement sécurisé, agréable.

En résumé, c'est un quartier qui veut amener de la vie où aujourd'hui il y en a encore assez peu à l'exception de l'activité purement de transports. C'est un quartier qui se veut complémentaire des activités du Châble, des différentes activités qui existent aujourd'hui. C'est un programme de logements pour les seniors, mais aussi des réflexions en cours pour des logements pour saisonniers et pour des logements abordables. C'est la notion d'emplois générée par les équipements et les infrastructures hôtelières, mais aussi par les commerces et

les surfaces d'activités qui s'y développeront. C'est également la notion de tourisme responsable, de tourisme d'exploitation qui va se déployer et qui va permettre de développer le volet touristique au Châble.

Ce projet veut apporter une nouvelle identité au quartier de Curala. Il veut en faire un espace de vie bénéfique à l'ensemble de la population, population d'ores et déjà résidente et la population à venir à travers ce projet.

Questions :

- **Frédéric Deslarzes demande s'il est prévu d'intégrer de manière harmonieuse les différents bâtiments du projet qui ont été présentés ce soir et qui font penser à de gros blocs de béton.**
Christophe Maret, ce sont des images de synthèse qui ont été présentées. L'idée n'est pas du tout de faire des blocs de béton, l'objectif étant de faire des bâtiments le plus harmonieux possible, qui s'intègrent à la région.
- **Sarah Farquet relève la beauté du projet et se demande si le nombre de places de parc prévu est suffisant, vu le développement envisagé.**
Guillaume Colin, le projet de stationnement tient compte des besoins générés par le projet immobilier et des places de parc supplémentaires ont été prévues en conséquence. Le règlement des constructions définit notamment un certain nombre de places en fonction de l'affectation. Environ 250 places sont donc prévues pour le programme privé. Les places publiques seront maintenues à l'identique d'aujourd'hui soit 900 places, vu la tendance actuelle qui va plutôt dans le sens du développement des transports publics : Il a été donc décidé de maintenir les places existantes, mais de ne pas en créer de nouvelles, si ce n'est celles pour les besoins nouveaux du quartier.
- **Sarah Farquet demande s'il est prévu de faire venir par exemple des familles, par le train, à des prix corrects.**
Guillaume Colin, une réflexion est en cours pour que les personnes viennent encore plus en train. C'est clairement une ambition, d'une part pour le Châble, mais aussi pour Verbier.
 Il existe un train « Verbier Express » depuis Genève, un autre depuis Fribourg « VosAlpes Express » précise encore Christophe Maret.
- **Martine Tristan, on a pu voir le programme jusqu'à fin 2024. Pouvons-nous avoir une idée de la temporalité.**
Guillaume Colin, l'idée est de réaliser le HUB pour améliorer le confort des usagers, sous réserve des oppositions en 1^{ère} étape. Les autres étapes sont assujetties à la révision du plan de zone (PAZ) qui entrera en force, en l'absence d'opposition, en 2024. Après il faut compter avec une à deux années pour développer les autorisations de construire des bâtiments et 5 années de construction. 2 à 3 ans pour construire les parkings, donc on peut envisager une échéance 2028-2029 et pour les bâtiments qui sont en-dessus des parkings 2 ans de plus. Le parking de St-Marc sera construit avant, de manière que les nouvelles places créées soient utilisées pendant la période des travaux où on ne pourra plus se parquer à Curala.

- **Colette Pembe, quelle catégorie de personnes sera privilégiée pour le logement abordable. Est-ce les familles, la jeunesse ou plutôt les seniors.**
Guillaume Colin, il y a plusieurs aspects, les logements adaptés liés aux personnes à mobilité réduite avec les séniors, tandis que les logements abordables font l'objet de discussion en cours avec les investisseurs, notamment avec la Fondation. On est en stade de réflexions aujourd'hui. Les choses n'ont pas encore été définies clairement, cela viendra dans une étape ultérieure du projet.
- **Marie Oreiller, connaît-on le nombre de logements, de commerces, bureaux, ...**
Christophe Maret, ces chiffres sont indiqués sur la présentation en détails.
- **Lionel Saillen, qui dit arrivée de nouvelles familles, d'enfants, ... avez-vous anticipé ces arrivées avec les structures d'accueil.**
Guillaume Colin, oui des études démographiques ont été faites et le rapport a été reçu en juin. On est en cours d'analyse d'une part pour les écoles primaires, la petite enfance, le cycle et plus généralement pour l'ensemble des infrastructures d'accueil. Ces études vont être utilisées pour la révision du plan de zone, elles vont être utiles aussi pour le dimensionnement de nos zones à bâtir et de l'ensemble de l'aménagement du territoire au sein de la Commune.
- **Guillaume Amos demande l'affectation prévue dans le projet du bâtiment de Téléverbier**
Guillaume Colin, la partie gauche est maintenue dans le projet avec les locaux d'Altis. Par contre la partie à l'est sera détruite et rénovée pour faire le lien avec la gare. Il s'agira de trouver des solutions pour repositionner le magasin de sport et les autres affectations.
- **Nicolas Egger le futur projet de Téléverbier Le Châble-La Chaux s'inscrit où ?**
Guillaume Colin, le projet qui est à l'étude par Téléverbier nécessite la modification du plan de zone d'installation publique, un engagement ferme de la part de Téléverbier, un défrichement. ... C'est une procédure qui est aujourd'hui volontairement dissociée du projet Curala pour éviter de retarder celui-ci. On sait que la vitesse d'un projet est la vitesse du projet le plus lent. L'idée est d'éviter de perturber le projet de Curala par des éléments nouveaux, ce qui n'empêche pas la Commune d'être en appui à Téléverbier dans leur projet de nouvelle remontée mécanique.
Christophe Maret, pour compléter, cet élément a été tenu compte en matière de coordination et notamment dans la mobilité.
- **Bastien Darbellay, dans ce projet on garde le même nombre de places de parc. Est-ce que cela signifie que l'on ne veut pas éviter que les voitures montent à Verbier. Veut-on vraiment garder la tendance de faire monter les voitures à Verbier ?**
Christophe Maret, l'objectif est d'inciter les gens à prendre la mobilité douce. Cela signifie donc qu'ils arrivent déjà en train. Le jour où on aura la liaison entre le train et les télécabines modernisée avec une accessibilité

améliorée, on va inciter les gens à utiliser les transports publics. Ainsi il devrait y avoir moins de voitures qui montent à Verbier.

- **Sébastien Rossoz, est-ce que le projet de la route de contournement depuis Vollèges sur le Cotterg est abandonné**
Christophe Maret, c'est un autre sujet. Le Canton a mandaté une étude sur la mobilité au Châble. On s'aperçoit que l'on a autant de véhicules qui montent sur Verbier que dans la Vallée. Il semblerait que les éléments ont quelque peu évolué depuis le projet de l'accessibilité de Verbier via le Cotterg.

Christophe Maret conclut les questions. Il remercie les intervenants de ce soir, les représentants des investisseurs et mandataires et les libère.

Guillaume Colin, s'il devait rester des questions à l'issue de la présentation de ce soir et en amont de la présentation publique, chaque conseiller est invité à adresser en direct leur message.

05. Décisions

01. Comptes 2021

M. Eric Rosset, Conseiller communal en charge des finances, présente les comptes 2021 au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 3).

01 Examen des comptes 2021

Les comptes 2021 ont été longuement travaillés dans les différentes commissions du Conseil général et ont été acceptés en avril par le Conseil municipal. Ils ont été présentés à la Cogest en présence de MM. Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin pour la partie Altis.

M. Rosset précise que les chiffres présentés seront arrondis par simplicité. Il évoque notamment :

- Quasi 150 mios de revenus financiers. C'est exceptionnel. Des recettes largement supérieures à ce qui avait été budgété (CHF 124 mios). 134 mios avaient été réalisés l'année précédente. Cela veut certainement dire que l'on a été trop prudents. Mais c'est vrai que la situation du COVID et les recommandations reçues de l'Etat du Valais nous demandaient cette prudence.
- Les charges financières ont été globalement maîtrisées. Elles se montent à CHF 95 mios, en dessous du budget de CHF 100 mios et légèrement inférieures aux comptes 2020.
- Une marge d'autofinancement de CHF 54 mios, alors que les marges cumulées de Bagnes et de Vollèges en 2020 étaient de l'ordre de CHF 37 mios.
- Des amortissements à CHF 24 mios, très proches du budget et bien inférieurs à 2020, dû essentiellement au changement comptable. Le passage au MCH2 permet d'adapter pour chaque type d'investissement,

le taux d'amortissement. Avant on avait un taux d'amortissement linéaire quasiment à 10%. Aujourd'hui, il est adapté en fonction de chaque groupe d'investissement.

- Les comptes autofinancés (la taxe poubelle, l'eau potable et usée) sont trop élevés. Des changements de réglementation vont intervenir plus tard dans l'année.
- Nouveauté de MCH2, opportunité de mettre de l'argent de côté pour les années plus difficiles. La Confédération et le Canton utilisent depuis longtemps cette possibilité, ce qui était interdit pour les communes jusqu'à cette année. Etant donné que les recettes sont importantes, il a été décidé de porter en compte une réserve de CHF 25 mios que nous pourrons utiliser lors d'années plus difficiles ou d'investissements importants.
- Les comptes bouclent sur un excédent de recettes de CHF 3 mios, légèrement supérieur au budget et aux comptes de l'année dernière.
- Les investissements se sont limités à CHF 30 mios en 2021, alors que le budget était de CHF 44 mios. Une des raisons principales est malheureusement toujours le blocage du Centre sportif, sur lequel seules quelques régulations de factures ont été faites, mais il n'a surtout pas pu avancer. D'autres projets qui sont aussi dans l'attente de réalisation. C'est également inférieur à ce que les 2 communes avaient faits en 2020. Par contre une bonne surprise avec plus de recettes et des subventions, notamment pour les écoles de Vollèges et Versegères qui ont été reçues concernant l'année dernière. Soit des investissements nets de CHF 24,8 mios.

Compte de financement

Si on compare les CHF 24.8 mios d'investissements par rapport à la marge d'autofinancement, on peut constater un excédent de financement de CHF 29,3 mios.

Bilan

Le premier bilan qu'on clôture au 31 décembre 2021 dans lequel nous avons un excédent qui avoisine les CHF 3 mios auxquels on peut naturellement ajouter les CHF 25 mios de réserve. Une situation saine, qui permet une fortune par habitant d'un peu plus de CHF 5'000.

Recettes fiscales

L'impôt sur le revenu des personnes physiques avec CHF 28.7 mios.
L'impôt sur la fortune, avec plus de CHF 8 mios en plus du budget et quasiment plus de CHF 7 mios par rapport à l'année précédente. Principalement dû à l'arrivée de nouveaux contribuables qui se sont installés sur la commune, avec des fortunes considérables et aussi une certaine revalorisation fiscale des biens immobiliers, notamment dans le cadre de rachat, transformation et construction.

Les impôts forfaitaires avec CHF 3,3 mios de plus que prévus, dû à un changement législatif entré en vigueur pleinement en 2021 (calcul d'un forfait fiscal est passé de 5 fois la valeur locative à 7 fois la valeur locative). En sus une dizaine de nouveaux contribuables au forfait qui se sont installés en 2021.

Avec le COVID, on constate que les gens sortent des villes, les gens s'installent là où il fait bon vivre, dans un climat plus agréable et moins pollué. On constate beaucoup de transactions immobilières en 2021. Cette tendance se poursuit en ce début 2022. Ainsi, les gains immobiliers s'élèvent à plus de CHF 3,5 mios en-dessus du budget et l'impôt additionnel sur les transactions immobilières est également à CHF 3,5 mios en-dessus du budget.

La péréquation financière est conforme au budget, elle est inférieure à ce qui est sorti dans Le Nouvelliste hier. 2021 étant la première année de la Val de Bagnes, le Canton a donné un peu plus de CHF 2 mios de participation aux frais de la fusion.

Recettes fiscales : statistiques revenus PP 2019

3 contribuables de la Commune paient 13% des entrées fiscales des personnes résidentes de Val de Bagnes.

19 contribuables paient plus de 27% des impôts. A contrario, vous avez 38% de la population qui paie moins de CHF 1'000 d'impôts.

Recettes fiscales : statistiques fortune PP 2019

22 contribuables, probablement en grande partie les mêmes que les 19 précédents, paient plus de 50% de l'impôt et dans le sens inverse, 65% de la population paie moins CHF 2'000 d'impôts sur la fortune.

Quelques analyses

Un graphique de répartition du résultat de l'exercice 2021 par dicastère est présenté et commenté. Forcément, sur la partie gauche vous avez les finances et impôts qui rapportent plus de CHF 101 mios et sur la partie de droite, se trouvent les dépenses.

Quelques données thématiques

- 1^{ère} dépense, presque CHF 14 mios sont dépensés pour l'entretien des routes, routes et cours d'eau. Il ne s'agit pas d'investissements, mais d'entretien uniquement. 2/3 sont pour les routes communales, 10% pour les cantonales et le reste principalement pour les cours d'eau.
- 2^{ème} dépense, CHF 12 mios pour la jeunesse, y compris les écoles, les transports scolaires, les soins, les services médicaux, les soins orthodontiques, les écoles spécialisées, la protection de la jeunesse, ... Soit 50%, école primaire, 25% école secondaire, 10% crèches et UAPE et le reste des postes liés au bien-être de nos enfants.
- 3^{ème} dépense, CHF 7 mios pour la cohésion sociale, y compris tous les transports publics gratuits, notamment les transports publics à Verbier, mais aussi tout ce qui concerne le soutien aux personnes âgées, les prestations financières aux homes, les prestations complémentaires, les foyers pour invalides, les CMS, l'aide sociale...
- 4^{ème} dépense, un peu plus de CHF 5,8 mios pour le sport. 50%, pour le centre sportif de Verbier. La question s'est posée de savoir s'il s'agit de tourisme ou de sport. Il a été décidé de le classer dans le sport car cette dépense est gérée au niveau des installations sportives. 22% pour les sentiers pédestres, sentiers vélos, infrastructures sportives, 17% de subventions diverses au sport en général, aux sociétés sportives et sportifs.

- 5ème dépense, CHF 4,7 mios pour le tourisme. 2/3 en soutien aux manifestations, un montant non négligeable pour la tente du Verbier Festival, qui est utilisée par d'autres manifestations et un soutien l'année dernière à la taxe de promotion touristique.
- 6ème dépense, CHF 4,5 mios pour la Sécurité. 50% pour la Police, 21% pour les pompiers et 18% pour la protection incendie, Chargé de sécurité.
- 7ème dépense, CHF 3,4 mios pour la Culture. 1/3 pour la salle St-Marc, 11% les bibliothèques et 19% le musée de Bagnes.
- 8ème dépense, CHF 2,5 mios pour l'agriculture. 2/3 en subventions et 1/3 d'irrigation.

Cette présentation des dépenses par secteur reste intéressante dans l'optique du futur travail d'élaboration du budget que vous serez amené à faire relèver M. Eric Rosset. Si certaines commissions souhaitent les chiffres exacts, ils sont à disposition.

02 Rapport de l'organe de révision

M. Bastien Forré de la fiduciaire BDO prend la parole :

« En notre qualité d'organe de révision, on a vérifié les comptes de la nouvelle Commune de Val de Bagnes, pour la première fois en 2021. Je vais vous éviter la lecture complète du rapport que vous trouverez justement dans la présentation et qui est certainement dans la brochure. Donc je vais juste vous citer la conclusion de notre rapport, c'est que les comptes sont conformes aux dispositions comptables MCH2 comme ça a été dit par M. Eric Rosset et donc on vous recommande d'approuver les comptes annuels ».

Julien Vaudan, nous allons entendre maintenant les avis des différentes commissions.

Rapports de commission :

Préavis de la commission « Constructions, cadastre et population »

Guillaume Amos, « en conclusion du rapport de la commission, la commission relève que le bon travail réalisé par le service de la Commune, notamment la tenue des données statistiques que vous avez pu voir d'ailleurs dans les tableaux qui ont été présentés par M. Eric Rosset permettent d'évaluer au mieux la situation et ainsi de gérer au mieux l'évolution possible des revenus fiscaux. Car il est judicieux de rappeler que les revenus fiscaux représentent les 3/4 des revenus de la Commune, ainsi rester vigilants pour anticiper les variations de ses revenus reste donc un point crucial qui semble être rempli actuellement et nous félicitons le service pour le travail accompli. La commission remercie également M. Alexandre Gordio pour les explications, ainsi que M. Bruno Moulin pour les réponses obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration lors de ce travail.

La commission émet un préavis favorable à l'approbation des comptes 2021 à l'unanimité des membres présents. ».

Préavis de la Commission « Bâtiments, bourgeoisie et agriculture »

François Veuthey, « la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie en date du 16.05.2022, afin d'analyser les comptes 2021 de notre commune qui montrent une fois de plus sa très bonne santé financière. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons, en particulier sur le réseau d'irrigation, les aides agricoles et le fonctionnement de l'abattoir. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes et tenons à remercier les collaborateurs concernés pour leur disponibilité. Dans l'ensemble nous constatons que les comptes sont conformes au budget, et les quelques écarts sont justifiés. La commission Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture donne donc un préavis positif aux comptes 2021 à l'unanimité ».

Préavis de la Commission « Travaux publics et environnement »

Lionel Saillen, « les membres de la commission TP, environnement et Altis se sont réunis à deux reprises pour l'observation et l'analyse des comptes de nos secteurs.

Les questions soulevées ont été transmises au service à qui de droit et les réponses attendues ont été traitées.

Nous tenons à remercier MM. Jean-Baptiste Vaudan et Jean-Christophe Bessard pour leur présence à notre dernière séance. Leur venue a permis d'apporter diverses précisions sur ces comptes, la réalisation des investissements prévus devrait être une priorité à l'avenir.

Les membres de la Commission TP Environnement et Altis donnent un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des comptes 2020 ».

Préavis de la Commission « Constructions, aménagement du territoire et mobilité »

Stéphane Roserens « La commission s'est réunie 2 fois pour analyser en détails les comptes et reçu les réponses à toutes ses questions. Elle remercie le conseiller et les responsables du dicastère pour leur travail.

La commission ATCM espère que le dicastère en cette période difficile de boom de la construction trouvera les entreprises et les ressources en internes pour mettre en œuvre au plus vite les projets communaux nécessaires au bon développement de notre commune.

Notre commission propose d'accepter les comptes nous incombant à l'unanimité des membres présents ».

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

Gérald Maret, « Le 19 mai la commission tourisme est rencontrée au Châble afin d'analyser les comptes. Nous avons été surpris en bien par les comptes 2021. Nous avons eu des réponses à toutes les questions posées. En revanche, ce qui nous a interpellé, c'est le nombre de dossiers qui datent et qui n'avancent pas. Par exemple, les abribus de Verbier. En effet, Il n'y a pas que les grands dossiers qui ont une importance mais aussi ceux qui peuvent améliorer la qualité de notre tourisme.

La Commission tourisme accepte les comptes. »

Préavis de la Commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale »

Fanny Vaudan, « Notre commission s'est réunie le 30.mai 2022 en la présence d'Anne-Michèle Lack.

Elle a pu répondre à toutes nos questions et nous tenons à la remercier chaleureusement pour sa disponibilité et son écoute.

Nous n'avons rien relevé de particulier dans les comptes 2021 de la nouvelle commune Val de Bagnes. Nous les acceptons donc à l'unanimité. »

Préavis de la Commission « Sécurité et santé publiques »

Sarah Farquet, « au nom de la Commission sécurité et santé publiques, je vous informe que notre commission à poser des questions en lien avec les postes des comptes concernés lors de la séance du 8 juin dernier. Le chef de service M. Louis-Ernest Sidoli, ainsi que la conseillère municipale Anne Bühler ont répondu avec satisfaction aux questions posées. En conséquence, notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents les réponses apportées et a ainsi donné un préavis favorable aux comptes 2021 de la Commune Val de Bagnes ».

Préavis de la COGEST

Baptiste Darbellay, je vais vous lire les conclusions du rapport comme le demande notre règlement. Le rapport complet se trouve sur e-Partage pour tous ceux qui seraient intéressés à avoir les détails, on risquerait de répéter ce que nous a dit tout à l'heure le conseiller communal M. Eric Rosset.

« Les membres de la commission de gestion se sont réunis à 3 reprises. Les comptes de la Commune de Val de Bagnes nous ont été présentés en détails et les réponses aux questions nous ont été données.

La situation financière de la commune est excellente grâce à son attractivité et au travail entrepris par ses dirigeants.

Il est constaté que les charges sont maîtrisées par rapport au budget, pour ce qui est de recettes, les budgets sont toujours prudents et les comptes montrent chaque année des chiffres plus importants.

La réalisation des investissements prévus devrait être une priorité à l'avenir. Nous remercions le Conseiller communal en charge des finances, M. Eric Rosset, ainsi que les directeurs opérationnels pour leur présentation, en particulier, MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

Les membres de la commission de gestion donnent un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des comptes 2021 ».

03 Approbation des comptes 2021 de la Municipalité de Val de Bagnes

A la question, acceptez-vous les comptes 2021 de la Municipalité de Val de Bagnes présentant un excédent de revenus de CHF 3'061'448 et des investissements nets de CHF 24'8819'756 ?

L'Assemblée approuve les comptes 2021 à l'unanimité.

Julien Vaudan, au nom du bureau, remercie l'Organe de révision, toutes les commissions, l'exécutif et les Directeurs opérationnels pour le travail accompli. Il relève l'ampleur du travail effectué et note avec satisfaction la

précisions des questions posées et le fait que les dossiers sont connus par tous les membres.

02. Demande de crédit complémentaire

Pierre-Yves Gay présente ce point au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal (Annexe 4).

Il rappelle qu'en décembre 2021, l'Etat et la Confédération ont apporté des modifications importantes aux prestations des transports publics sur le territoire communal. La Commune soucieuse d'offrir les meilleures prestations possibles a déjà apporté des compléments à ces prestations concernant l'hiver 2021/2022, soit pour Verbier le soir et le matin, pour les lignes de bus Châble-Verbier et pour le transport de nuit entre Verbier et la Vallée. Pour l'été 2022, elle a alloué une desserte estivale pour le Haut Val de Bagnes sur la route de Mauvoisin et une autre desserte estivale pour la cabane Brunet.

Les nouvelles prestations proposées aujourd'hui entendent résoudre les points noirs de la mobilité, favoriser l'utilisation des transports publics et par conséquent diminuer les différentes pollutions. Elles répondent également à un besoin de la population et à différentes interpellations du Conseil général.

La demande de crédit de CHF 317'000 pour ces prestations complémentaires se détaille ainsi :

- Prolongation des prestations de transport public du matin à Verbier, pour CHF 60'400.-
- Prolongation des prestations de transport public du soir à Verbier, pour CHF 131'600
- Ajout de 3 paires de courses pour la lignes de bus Le Châble-Verbier pour CHF 50'000
- La couverture du dépassement du budget 2022 de CHF 25'000
- Inscription d'un montant de réserve de CHF 50'000.-.

Soit un total de CHF 317'000.

Il est évident que ces prestations complémentaires ne résolvent pas tous les problèmes, mais l'objectif étant de favoriser l'utilisation des transports publics.

Question

- **Marie Oreiller, sur les horaires CFF il est annoncé 9 courses pour les bus entre le Châble et Verbier, alors que sur la présentation que l'on a reçue 10 sont évoquées.**

Pierre-Yves Gay précise que l'ajout demandé ici correspond à la prolongation de ce qui se faisait déjà jusqu'à présent, c'est-à-dire 3 bus supplémentaire.

Guillaume Colin, l'idée est de compléter ce que le Canton avait mis en place en début d'année avec 3 paires de courses supplémentaires. S'il devait y avoir une erreur, elle sera corrigée.

Note d'après séance :

En séance du Conseil général, Mme. Oreiller a fait remarquer que 9 paires de course ont circulé entre Le Châble et Verbier depuis le mois de janvier, contrairement aux 10 indiquées sur le support de présentation. Afin de

clarifier la situation, le Service a effectué une nouvelle coordination avec TMR le 24 juin qui a confirmé les éléments suivants :

- La course de 06h07 au départ du Châble était effectuée à vide, raison pour laquelle elle n'était pas indiquée sur le site de TMR ni sur le site des CFF. Le Service a sollicité TMR afin de corriger la situation et de s'organiser pour que cette course soit ouverte aux voyageurs. Le retour de cette course depuis Verbier à 06h35 en période scolaire a bien été effectué.
- En plus de ces paires de courses, 2 allers-retours à 09h48 et 14h48 ont été effectués depuis le mois de janvier. Ces derniers sont assurés toute l'année et ne font pas l'objet de la demande de crédit complémentaire. Il s'agit d'une omission dans le document présenté qui a été corrigé.

En conclusion, la demande de crédit complémentaire sur la ligne de bus Le Châble – Verbier concerne les 3 paires de course suivantes :

- Départ Le Châble 06h07 -> Arrivée Verbier 06h32 -> Départ Verbier 06h35 -> Arrivée Le Châble 07h00 (du lundi au vendredi en période scolaire). La course de 6h07 sera ajoutée sur les grilles horaires et le site des CFF.
- Départ Le Châble 13h21 -> Arrivée Verbier 13h46 -> Départ Verbier 14h17 -> Arrivée Le Châble 14h42 (les mercredis en période scolaire)
- Départ Le Châble 18h48 -> Arrivée Verbier 19h12 -> Départ Verbier 19h17 -> Arrivée Le Châble 19h42 (tous les jours)

La grille mise à jour des horaires pour la période du 2 juillet au 9 décembre figure en annexe (Annexe 5).

Préavis de la Commission «Constructions, aménagement du territoire et mobilité»

Stéphane Roserens « la commission de l'ATCM s'est réunie en date du 31 mai 2022 en présence de MM. Pierre-Yves Gay, Cédric Felley et Guillaume Colin afin de présenter la demande de crédit complémentaire d'un montant s'élevant à CHF 317'000.

Ce montant comprend le prolongement des horaires de bus le matin et le soir à Verbier pour un montant de 192'000 frs, l'ajout de 3 paires de courses pour un montant de CHF 50'000, la couverture du dépassement du budget 2022 de CHF 25'000 déjà engagé, ainsi que l'inscription d'un montant de réserve de CHF 50'000.

M. Colin a exposé avec clarté les mesures mises en place afin d'améliorer la qualité du transport dans notre commune. La commission ATCM trouve aussi qu'il est important d'avoir un service de transport efficace pour nos citoyens ainsi que pour le tourisme de notre région, il faut se donner les moyens d'avoir des transports dynamiques, qui puissent répondre à la satisfaction de tous les usagers.

Nous saluons donc le travail important du service qui a dû jongler avec le changement de prestataires et l'arrivée de la télécabine comme transport public. Un ajustement sera certainement nécessaire après une année d'expérience.

Pour conclure, la commissions ATCM a pris note de la parution prochaine des horaires d'été dans le Val de Bagnes-Info et encourage tout en chacun à utiliser un maximum les transports en communs et à communiquer autour de soi afin d'augmenter leurs fréquentation et ainsi pérenniser leurs utilisation.

La commission se prononce donc favorablement pour la demande de crédit supplémentaire, à l'unanimité des membres présents ».

Préavis de la COGEST

Baptiste Darbellay, «la commission de gestion a été avertie de ce point à l'ordre du jour, nous avons en discussion avec les membres de l'exécutifs, décidé d'envoyer plusieurs représentants à la séance ATCM, ce qui a été fait. Les conclusions de la séance n'ont pas demandé de questions, ni de séance supplémentaire. Les membres de la commission de gestion soutiennent effectivement cet ajout complémentaire au transport public et vous recommande d'accepter ce crédit complémentaire de CHF 317000 ».

A la question, acceptez-vous le crédit complémentaire pour améliorer l'offre de transports publics ?

Le crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

M. Julien Vaudan remercie l'Assemblée de sa flexibilité pour avoir pris en compte cette demande de crédit, qui effectivement est arrivée un peu tard. La mobilité est au centre des préoccupations. Les nouveaux horaires seront précisés.

06. Informations

01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion) – point de situation

- 01 Question de MM. Matthieu Moulin et Baptiste Darbellay « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes » du 20.05.2022. (Q03)
-

La Question écrite reste jointe (Annexe 6).

Christophe Maret répond à la Question au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 7).

Sont notamment évoqués :

Le projet de Curala s'inscrit parfaitement à la question posée et pourra y apporter certaines réponses.

Des réflexions sont menées au niveau régional et non seulement au niveau de la Commune de Val de Bagnes.

La Fondation Silène qui propose des logements protégés avait jusqu'alors peu d'atout ou plutôt suscitait peu d'intérêt. Aujourd'hui le mode de vie change et on constate que les enfants essaient de placer leurs parents dans une institution avant d'entrer dans un home. On voit un nouvel intérêt.

Les aides à la jeunesse font parties d'une récente décision prise enlie avec l'ASDE (Service d'animation socioculturelle du district de l'Entremont). L'idée étant de renforcer justement les accompagnements au niveau de la région. Il s'agit là aussi de réflexions qui sont au niveau régional et non uniquement sur la Commune de Val de Bagnes.

Le règlement d'aide au logement va être revu. Des réflexions sont en cours pour le remettre au goût du jour en fonction des besoins actuels.

Dans les actions du programme de législature, l'idée est avec la révision du PAZ et du règlement des constructions d'intégrer ces différents éléments dans les réflexions pour apporter de nouveaux outils afin de favoriser une offre résidentielle durable, mais également les acquisitions foncières de manière à pouvoir répondre à un éventuel investisseur qui serait prêt à créer du logement plus adapté à des seniors ou à la jeunesse. La politique du 3^e et 4^e âge a également été intégré dans le programme de législature.

La Réponse du Conseil municipal du 14 juin 2022 disponible sur e-Partage reste ci-jointe (Annexe 8).

Personne n'en demande sa lecture.

Questions :

- **Marcus Bratter, dans tous ces projets, je constate peu de réponse à la problématique des employés de la station qui cherchent désespérément à se loger. Est-il prévu une réflexion sur le long terme.**

Christophe Maret, dans les négociations menées avec les partenaires de Curala, il a été question, à un certain moment, de sortir un des lots du programme pour essayer de le réaliser plus rapidement et d'offrir ainsi des opportunités de logement. Toutefois aujourd'hui il s'agit d'identifier réellement les besoins. Ce n'est pas à la Commune d'être le promoteur, elle ne doit qu'accompagner les projets. Elle doit essayer de trouver des solutions pour que des investissements puissent réaliser ce type de logements. La Commune est « pauvre » en matière de foncier.

Guillaume Colin, le service de l'aménagement du territoire a rencontré l'ensemble des faitières en début d'année pour la question du logement saisonnier et un questionnaire sous forme d'enquête va être transmis à ces différents acteurs dans quelques semaines, pour cibler exactement les besoins, tant en termes de quantité, que de qualité et ainsi avoir une vision plus précise de la demande.

- **Matthieu Moulin**, « nous vous remercions pour la réponse à notre interpellation et constatons que le conseil municipal partage notre souhait d'offrir à toute la population Val bagnarde des possibilités de s'établir sur notre territoire.

Même si les statistiques actuelles sont encore bonnes, en termes d'établissement des jeunes dans notre Commune, la situation économique actuelle nous pousse à notre avis à être pro-actif dans ce domaine. Dans ce sens nous saluons l'établissement d'une étude démographique pour évaluer les besoins de la population en termes de logements protégés ou de premier logement ainsi que la politique du 3^e et 4^e âge sous l'angle du logement et de la mobilité. Nous serions très intéressés à un partage des conclusions de cette étude en commission ou en plénum.

Il est évident que la révision du PAZ et du RCCZ seront des outils pour favoriser des offres résidentielles durables.

Les aides à la construction par un programme de subventionnement nous semblent aussi être un outil à maintenir et à harmoniser et nous savons que le dicastère ATCM travaille dans ce sens.

Une autre piste nous semble peut-être intéressante au travers du patrimoine bâti : l'élaboration d'habitats inclusifs intergénérationnels (nous avons actuellement des bâtiments scolaires vides au centre des villages) Mais ceci peut être travaillé déjà dans les différentes commissions du CG notamment par exemple dans les débats autour du PAZ et du RCCZ.

Il nous apparaît que cette thématique reste et restera un sujet majeur des prochaines années dans notre commune et remercions le Conseil Municipal pour sa préoccupation constante à ce sujet.

02. Programme de législature 2021-2024 – point de situation

Christophe Maret présente un point de situation du Programme de législature 2021-2024 au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 9).

Il rappelle la vision, les 6 défis, les 4 objectifs par défi et les 2 mesures par objectifs, soit 48 mesures.

Le 24 mai 2022, le Conseil municipal s'est mis au vert pour traiter du programme de législature. L'objectif était de déterminer si les défis, les objectifs sont toujours d'actualité, mais également d'échanger avec les Directeurs opérationnels. Les mesures dont une est déjà terminée, à savoir la labellisation de Valais Excellence sont commentées, 39 mesures ne sont pas remises en question, 9 ont été discutées et revalidées. 10 nouvelles mesures ont été adoptées,

1. La retenue de la Chaux ou retenue de Rechouène. L'objectif est de créer une retenue collinaire au niveau de la chaux pour les canons à neige et pour y créer aussi une activité touristique.
2. Dépose des écoles de ski. Les mesures prises pendant le COVID ont apporté certaines satisfactions aux utilisateurs. L'objectif est de poursuivre la réflexion dans ce sens pour encore améliorer cette situation, en réalisant une dépose de ski qui soit adaptée.
3. Ermitage. C'est un projet qui évolue. Des récents contacts avec les investisseurs ont eu lieu récemment. L'objectif est de réaliser le parking de l'Ermitage avant la réalisation de l'hôtel sur les terrains Besson.
4. Le Label Cité de l'énergie Gold. La Commune est déjà labellisée Cité de l'énergie. L'objectif est d'obtenir le label Gold.
5. La Gouille des Vernays. Ce projet a été remis en avant pour l'environnement.
6. La crèche – UAPE de Vollèges. Cette crèche devient un élément de plus en plus nécessaire. Il a été fait mention, dans le cadre du projet de développement de Curala, de la création de lits supplémentaires qui engendrera forcément de nouvelles arrivées dans la région. Il s'agit donc de créer des établissements d'accueil en conséquence.
7. Mise aux normes des bâtiments scolaires. Un travail d'analyse se fait au niveau des bâtiments scolaires, qui ne sont pas toujours aux normes,
8. Acquisition foncière. La Commune est démunie quand elle souhaite trouver du terrain pour offrir des solutions à des investisseurs/sociétés.

9. Optimisation des transports publics et scolaires. Un crédit complémentaire vient d'être validé. L'ensemble de tous les éléments qui constituent la mobilité doivent être bien analysés. La Commune est à la recherche d'une personne pour l'accompagner dans ce projet de mobilité.
10. Zone semi-piétonne. Il est possible de créer des zones semi-piétonnes à Verbier ou dans d'autres villages.

Ces projets sont très ambitieux. L'idée est que chaque 6 mois le programme de législature soit analysé.

Chaque Conseiller est invité à se rendre sur le site de suivi du programme de législature : <https://www.valdebagnes.ch/programme-de-legislature>

La prochaine évaluation est prévue pour le 15 novembre 2022.

03. Ecole de Vilette

Christophe Maret, l'école de Vilette suscite des discussions. Faut-il maintenir l'école de Vilette dans l'état ou la transformer. Le rapport de l'architecte estime que si la Commune entend mettre aux normes cette école et arriver avec un établissement adapté aux besoins actuels en termes de dimension, cela n'en vaut pas vraiment la peine. Ainsi, le Conseil communal est plutôt favorable à créer un nouvel établissement scolaire. La Commune n'en est aujourd'hui qu'au stade de projet.

Une analyse sur l'entier des bâtiments scolaires qui ont un certain âge est en cours afin de déterminer les priorités de mise à jour en termes de mises aux normes sismiques, énergétiques.

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe (Annexe 10)

04. Règlement du personnel de la Commune de Val de Bagnes – mise à jour

Christophe Maret, durant l'année 2021, un groupe de travail s'est penché sur la révision du règlement du personnel. A noter que l'aspect salarial est traité cette année et sera présenté d'ici la fin de l'année 2022. Une remise à niveau du règlement du personnel avec la Commission du personnel a été effectuée et validée le 22 avril 2022 par le Conseil municipal, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Certains éléments notamment ont été précisés, d'autres manquaient.

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe (Annexe 11)

07. Divers

01. Affaire des constructions

Christophe Maret, le Conseil communal tient à informer avoir été convoqué ce matin même devant le Conseil d'Etat in corpore sur le droit d'être entendu dans le dossier des constructions. Demain matin, un communiqué de presse sera rédigé par le Conseil d'Etat.

02. Soutien aux réfugiés ukrainiens en Valais

Julien Vaudan donne une information sur un document reçu de l'Association des présidents des conseils généraux valaisans qui soutient une action en lien avec les réfugiés qui viennent d'Ukraine. Il est proposé que ce document soit remis aux membres via e-Partage.

Il en lit les premières lignes « Les Présidents des conseils généraux valaisans se sont coordonnés et souhaitent proposer à tous les membres des divers plénums valaisans de participer à une action commune en faveur de l'association « Ukraine-Valais ». En ces temps particuliers, les conseillers généraux sont invités à verser tout ou partie de leurs vacances de juin et ceci librement.

Cette démarche se veut solidaire et non contraignante. Chacune et chacun est libre de participer ou non et de manière tout à fait anonyme. Vous trouverez plus d'informations sur l'association ici :

<https://ukraine-valais.ch> ou sur l'article dédié :

<https://www.lenouvelliste.ch/monde/ukraine/une-association-valaisanne-se-cree-pour-aider-les-refugies-ukrainiens-1172443>

M. Vaudan précise que cette association Ukraine-Valais travaille uniquement par projet en Valais. Donc, ce sont par exemple des aides à des gens qui reçoivent des réfugiés. Tout se passe exclusivement en Valais. Il n'y a pas de lien avec ce qui se passe en Ukraine. C'est vraiment un soutien à l'accueil des réfugiés ici en Valais. En cas d'intérêt, chaque Conseiller est invité à prendre connaissance de cette présentation qui sera mise à disposition sur e-Partage.

Il poursuit en relevant que l'idée donnée par l'Association est par exemple

- de récolter des dons en nature distribués de manière équitable aux personnes hébergées en Valais.
- d'organiser des transports pour que les gens puissent venir en Valais.
- de travailler en soutien des services de l'État du Valais pour compléter les prestations intégration, suivi d'assistance, etc ...

03. Invitation à la soirée officielle du Verbier Festival

Julien Vaudan rappelle qu'une invitation officielle de la Commune pour la soirée du Verbier Festival du 25 juillet 2022 a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil général et invite chacun et chacune à y répondre dans les délais, soit avant le 1^{er} juillet 2022.

04. Camping de Bonatchiesse

Gérald Maret, plusieurs Conseillers ont été interpellés par courriel, concernant la problématique avec le camping de Bonatchiesse et certains services communaux. Pour avoir discuté avec plusieurs locataires d'infrastructures touristiques appartenant à la Commune, il semblerait que la problématique est la même pour tous avec une baisse de qualité de service, la mise en place d'un système qui n'est pas adapté à régler des problèmes, ainsi qu'un manque de compréhension des problèmes liés à l'utilisation de ses infrastructures.

Christophe Maret, une séance a eu lieu il y a environ 2 mois avec la personne qui gère le camping de Bonatchiesse. Des éléments ont été partagés, des demandes ont pu être acceptées, d'autres pas. Il faut préciser que ce camping ne correspond pas à la zone. Il est toléré, mais il n'est en l'état pas possible de développer plus les installations existantes. L'objectif est d'assainir cette situation dans le cadre du nouveau plan d'aménagement de zone.

05. Déchetterie

Frédéric Deslarzes, j'ai été interpellé par des citoyens qui disent ne plus pouvoir récupérer des choses jetées à la déchetterie. Dans un souci de développement durable, quand on jette des choses valables, il faudrait pouvoir les récupérer. Ce n'est pas seulement une question d'argent, c'est surtout une question de développement durable.

Jean-Baptiste Vaudan effectivement, à l'heure actuelle il n'est plus possible de récupérer les objets jetés à la déchetterie. Lorsqu'on a analysé le projet de la déchetterie, plusieurs sites ont été visités, notamment celui de Montreux, où il y a une ressourcerie, c'est à dire la possibilité de récupérer les objets jetés. Ce n'est pas nécessairement conseillé. C'est extrêmement difficile à s'en occuper, car il y a la visite des antiquaires, mais également parfois des bagarres, ... Pour l'instant dans le nouveau projet de déchetterie, cela n'est pas prévu, en raison notamment de la difficulté à mettre en place ce type de ressourcerie qui n'est de toute façon pas conseillé. Il y a d'autres filières à privilégier qui existent pour donner les objets que l'on n'utilise plus que la déchetterie.

06. Charte du service de l'agriculture

François Veuthey, vous avez été certainement nombreux à avoir reçu dernièrement dans votre boîte aux lettres une charte qui explique comment bien vivre ensemble en milieu rural. Je tiens à féliciter l'administration et le dicastère de l'agriculture pour la réalisation de cette brochure. Je trouve que c'est une très bonne initiative, car on constate qu'on a de plus en plus d'incompréhension mutuelle entre les personnes qui travaillent et celles qui font du loisir sur un même territoire. Je suis heureux d'apprendre ce soir que cette Charte va être prochainement traduite en anglais, ce qui permettra aux touristes, mais aussi aux résidents de Val de Bagnes qui ne parlent pas le français, de la comprendre. Je proposerais qu'elle soit également distribuée à tout nouvel arrivant dans notre Commune quand il se présente à l'Office de la population, ce qui lui permet de comprendre un peu mieux comment fonctionne un milieu qui n'est peut-être pas forcément celui dont il est originaire. Et peut-être que cela fasse également partie

du futur pack de bienvenue qui est en cours d'élaboration à la Commune. Encore bravo pour cette initiative.

07. Organisation

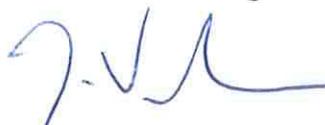
Stéphane Roserens relève, en règle générale, l'importance d'inviter tous les présidents, voire les vice-présidents aux différentes commissions lors de la présentation d'avant-projet. Concrètement il regrette que pour le projet de Curala seules les commissions Tourisme et ATCM aient été convoquées.

08. Prochain Plénum

Le prochain plénum aura lieu le 14 septembre à l'Espace St-Marc.

La séance est levée à 21h25

Pour le Conseil général :


Julien Vaudan
Président


Mélanie Mento
Secrétaire

Annexes :

1. Liste des présences
2. Présentation du projet de Curala
3. Présentation des comptes 2021
4. Présentation de la demande de crédit complémentaire pour la Mobilité douce
5. Grille mise à jour des horaires pour la période du 2 juillet au 9 décembre
6. Question écrite de MM. Matthieu Moulin et Baptiste Darbellay « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes » du 20.05.2022. (Q03)
7. Présentation de la réponse du Conseil municipal
8. Réponse du Conseil municipal du 14 juin 2022 à la Question (Q03)
9. Point de situation du Programme de législature
10. Présentation de l'école de Villette
11. Présentation de la mise à jour du Règlement du personnel communal



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 1 – liste des présences

Plénum du 22.06.2022

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1			Madame	Gailloud	Martine	1		
Monsieur	Alter	François		1		Madame	Héris	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1			Madame	Lof	Tora	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1			Madame	Lovey	Véronique	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Berset	Laurent			1	Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besse	Cédric		1		Monsieur	Martin	Sacha		1	
Monsieur	Besson	Félix	1			Madame	Mento	Mélanie	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1			Monsieur	Michellod	Patrick		1	
Madame	Bourgeois	Laurence		1		Monsieur	Morand	Sylvain			1
Monsieur	Bratter	Marcus	1			Monsieur	Moulin	Bastian		1	
Madame	Bressoud	Aurélié	1			Monsieur	Moulin	Mathieu	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1			Monsieur	Moulin	Robin		1	
Madame	Chevrier	Célia	1			Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			Madame	Orellier	Aimée		1	
Monsieur	Darbellay	Jérôme	1			Madame	Orellier	Marie	1		
Madame	Del Sordo	Céline	1			Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Déltroz	Gabriel		1		Madame	Pralong	Sabrina	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1			Monsieur	Rossier	Sven	1		
Madame	Egger	Caroline	1			Monsieur	Rosoz	Sébastien	1		
Monsieur	Egger	Nicolas	1			Monsieur	Roux	François	1		
Monsieur	Farquet	Claude	1			Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Farquet	Sarah	1			Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Fellay	Guillaume	1			Monsieur	Terretaz	Cédric	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1			Madame	Tristan	Martine	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Fellay	Simon	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Frossard	Alain	1			Monsieur	Veuthey	François	1		

25

4

1

23

6

1

48

10

2



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 2 – Projet de Curala

CURALA
ESPACES DE VIE



Présentation au Conseil général

22 juin 2022

Sommaire

- **Introduction**
 - Christophe MARET, Président, Commune de Val de Bagnes
 - Philippe LATHION, Président, Mountain Resort Real Estate Fund et représentant des investisseurs
- **Le projet**
 - Olivier FILLIEZ, Architecte, pour le groupement FIMA/COMINA
- **Les atouts du projet**
 - Guillaume COLIN, Ingénieur Communal, Commune de Val de Bagnes
- **Questions - Réponses**

Introduction

CURALA, UN PROJET QUI DESSINE UN AVENIR SEREIN POUR NOTRE COMMUNE

- **exemplaire** en matière d'urbanisme, de mixité, de mobilité, d'espaces publics et de durabilité.
- contribue à **l'essor économique et à la prospérité de notre Commune** et lui donne une vraie vision d'avenir, qui s'inscrit parfaitement dans les ambitions du Programme de législature 2021-2024
- développé avec la volonté de **s'intégrer harmonieusement**, tant d'un point de vue architectural qu'urbanistique, dans son environnement.

Introduction – Axes de développement

- **Le développement hôtelier et de résidences touristiques (« lits chauds »)**, afin de renforcer la position de la Commune en tant qu'acteur majeur du tourisme Suisse et Valaisan dans le cadre d'une transition vers un tourisme d'exploitation.
- **Le renforcement des services et des activités économiques au Châble**, par l'accroissement des surfaces commerciales et administratives.
- **Le développement d'une mixité de logements**, afin de répondre à la croissance démographique de la Vallée et de favoriser l'urbanisation vers l'intérieur (LAT).
- **La poursuite d'une politique de transports dynamique, multimodale et responsable**, répondant aux besoins de la population et des visiteurs

Curala auprès du Conseil général

02 DECEMBRE

Approbation du principe du PAD, de la révision partielle du PAZ et du principe des promesses de DDP

Validation d'un crédit d'étude de 3 MCHF pour le projet Curala + d'un crédit d'étude de 600'000 CHF pour le Parking St Marc

2014-2015

2016

2018

2019

Approbation du crédit d'engagement de CHF 17'000'000.- pour la participation communale à la construction de la gare TMR.

15 JUIN

Présentation du cahier des charges du concours d'investisseurs

16 JUIN

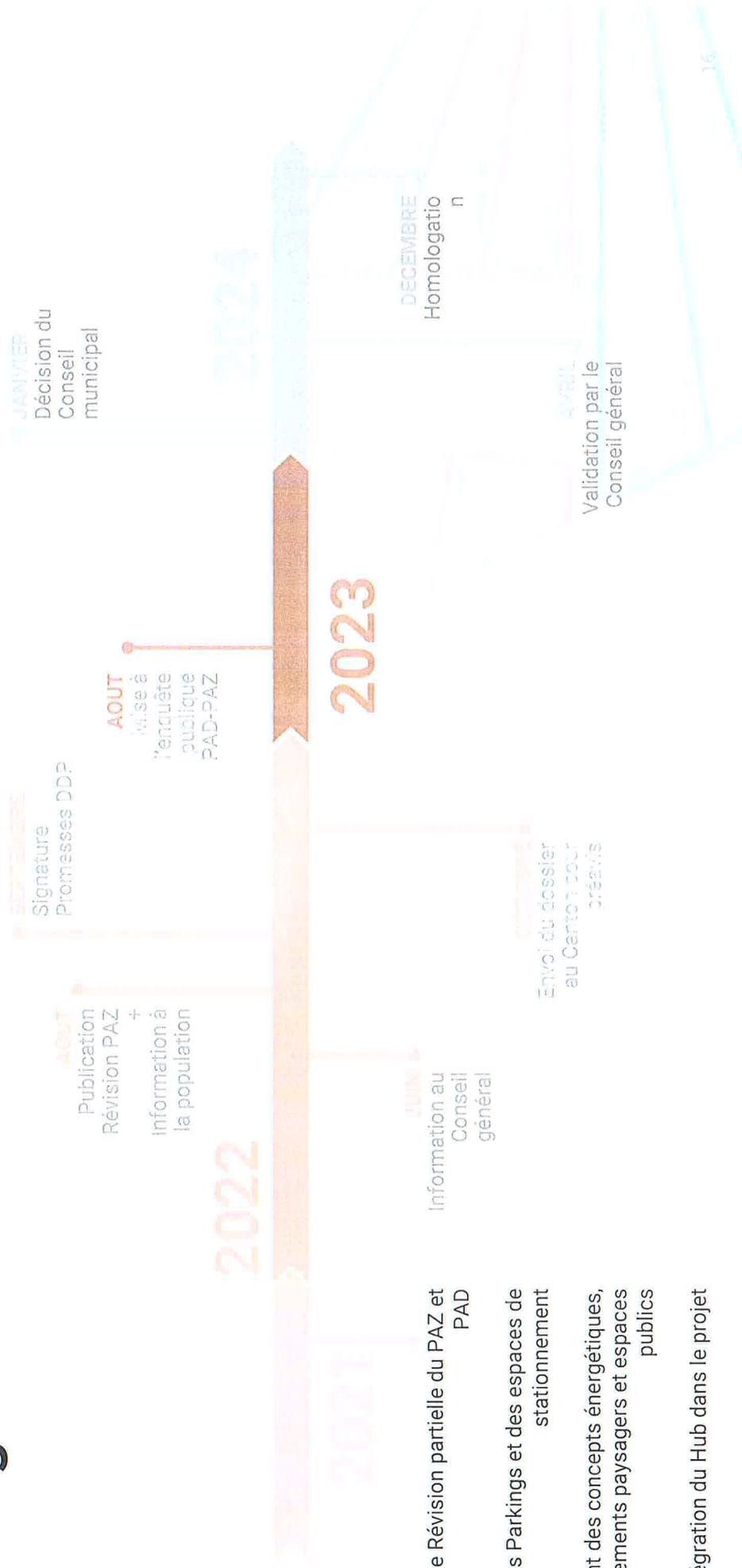
Présentation du concours d'investisseurs et du projet lauréat

Présentation du projet, y c. le concept architectural et paysager
Confirmation du programme des équipements publics: parkings, route de contournement, aménagement extérieurs et des rives de la Dranse

17 JUIN

Présentation du PPP et du programme des équipements publics, y c. places publiques

Planning



Préparation de Révision partielle du PAZ et PAD

Optimisation des Parkings et des espaces de stationnement

Développement des concepts énergétiques, aménagements paysagers et espaces publics

Intégration du Hub dans le projet

Les Maîtres d'ouvrage du projet

- **Commune de Val de Bagnes**
- **Partenaires du PPP**
 - **Mountain Resort Real Estate Fund – Swisspeaks Resorts SA**
 - **Prisma Fondation d'investissement**
 - **CAPAV** Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais
 - **CPCV** Caisse de pension de la Construction du Valais
 - **PRESV** Caisse de pension Prévoyance Santé Valais
 - **CPVAL** Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
 - **CAPUVA** Caisse de prévoyance professionnelle en faveur des travailleurs et employeurs du commerce de détail du canton du Valais
- **Téléverbier SA**
- **TMR**

Le groupement des investisseurs privés



PRISMA est une fondation d'investissement à but non lucratif créée en 2000 sous l'impulsion d'institutions de prévoyance du 2e pilier Fortune sous gestion 780 millions
Financement lots A2 à A4



MOUNTAIN RESORT
REAL ESTATE FUND SICAV

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV est un fonds immobilier agréé FINMA créé en 2014 qui investit dans la construction de résidences touristiques sur l'arc alpin suisse
Fortune sous gestion 140 millions
Financement lots B2 – B7

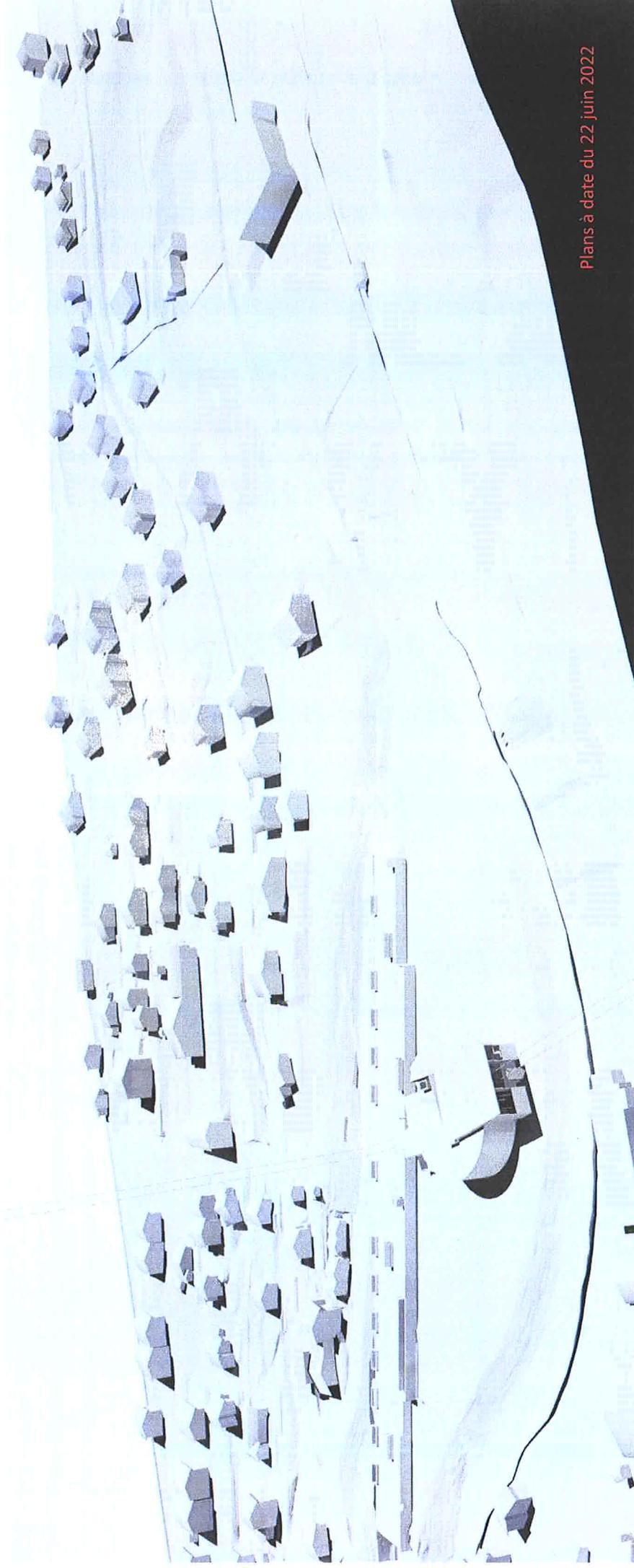
Les principales caisses de pension du Valais adhèrent au projet, sous la conduite de la Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.



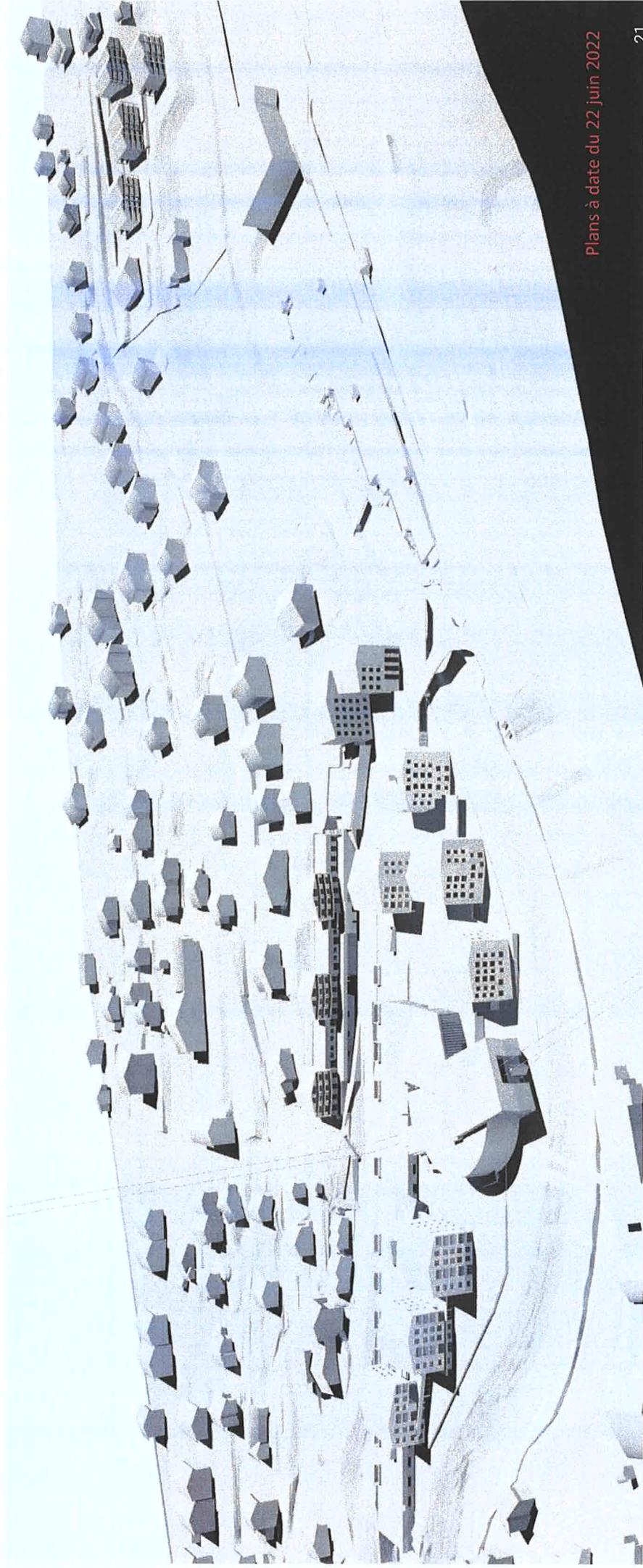
Des objectifs communs

- Investir dans le canton du Valais au profit de l'économie valaisanne
- Privilégier à des conditions concurrentielles les entreprises régionales pour la réalisation du projet.
- Contribuer au développement durable économique de la région en créant des lits touristiques et des appartements occupés toute l'année.
- Améliorer la fréquentation des commerces et infrastructures existants.
- Favoriser un développement harmonieux du site.
- Innover pour atteindre les plus hauts standards énergétiques dans un souci de durabilité écologique.

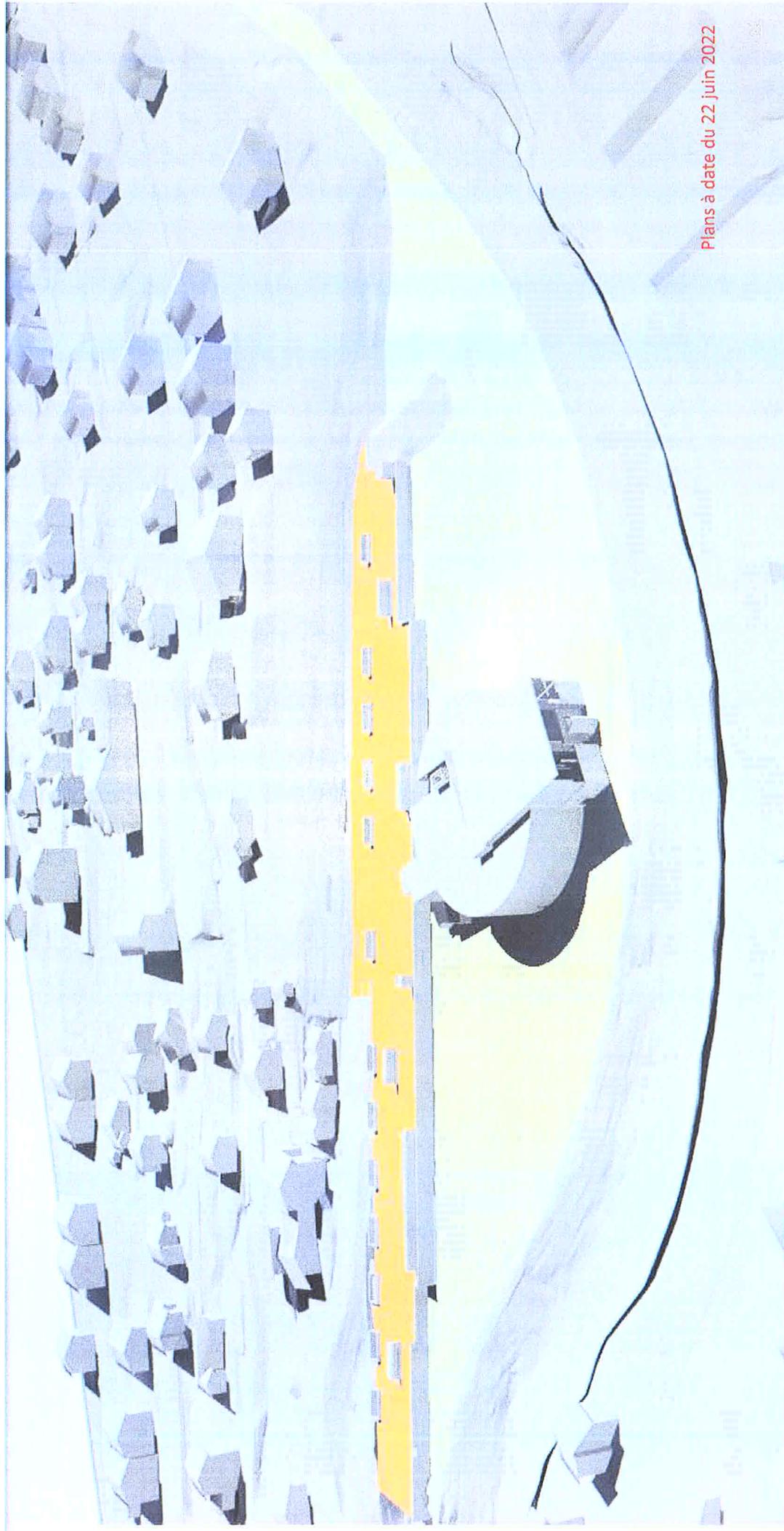
Situation actuelle



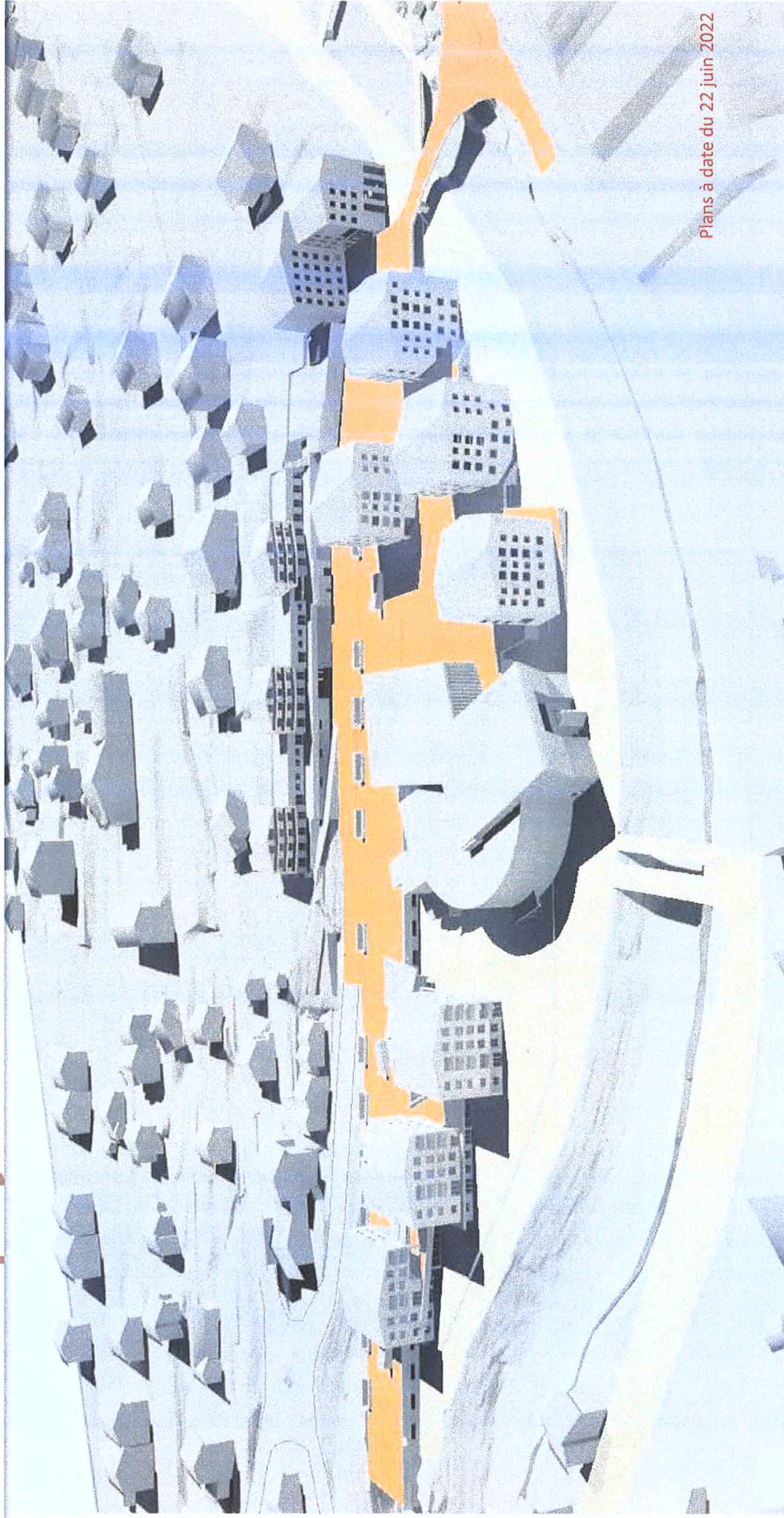
Situation projetée



Situation actuelle



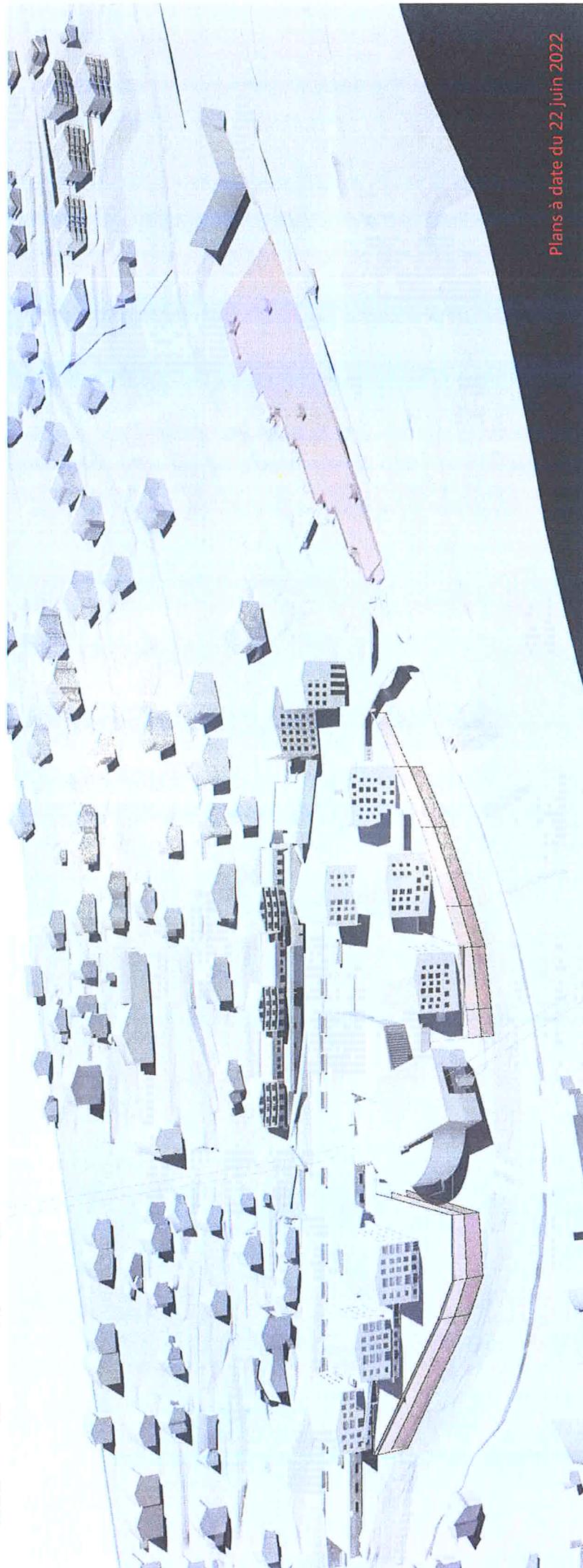
Situation projetée



Plans à date du 22 juin 2022

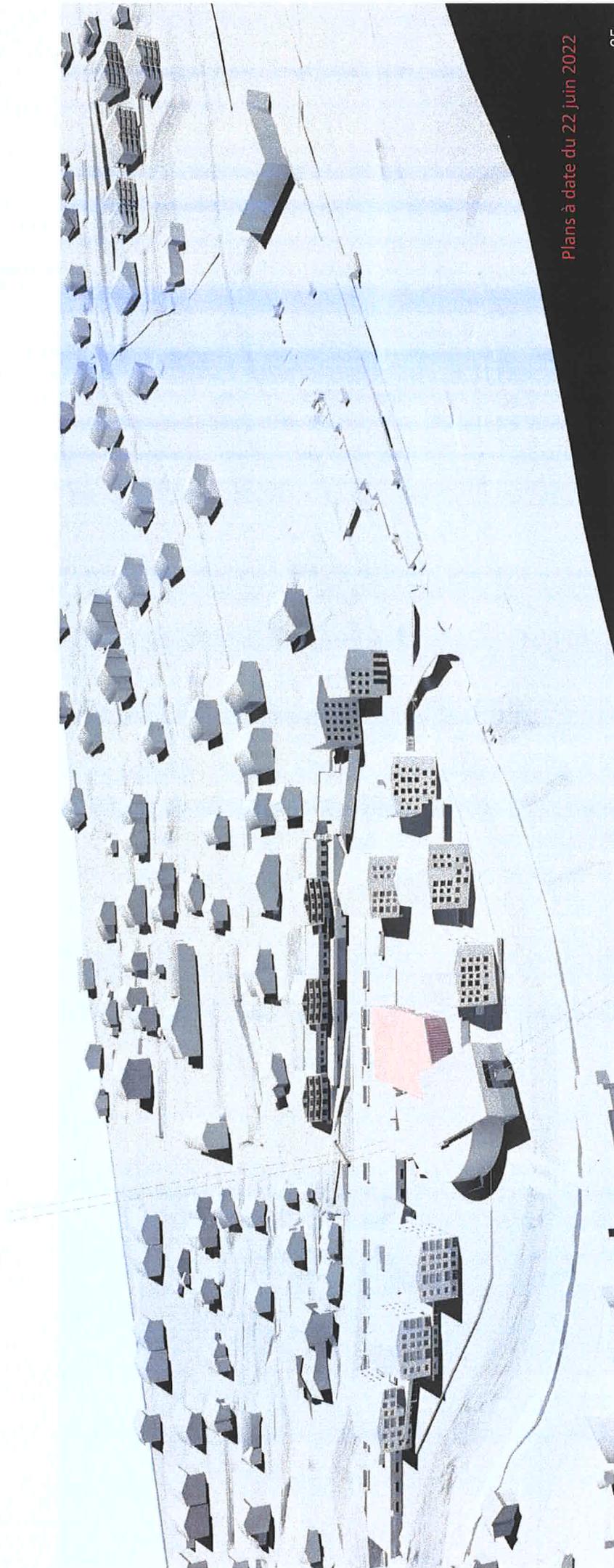
Places de stationnement

	P. privées	P. publiques	Total
Curala	150	621	771
Saint-Marc	75	327	402
Total	225	948	1173
Lot 4	67	0	67
Lot 5	47	0	47
Total	114	0	114
TOTAL	339	948	1287



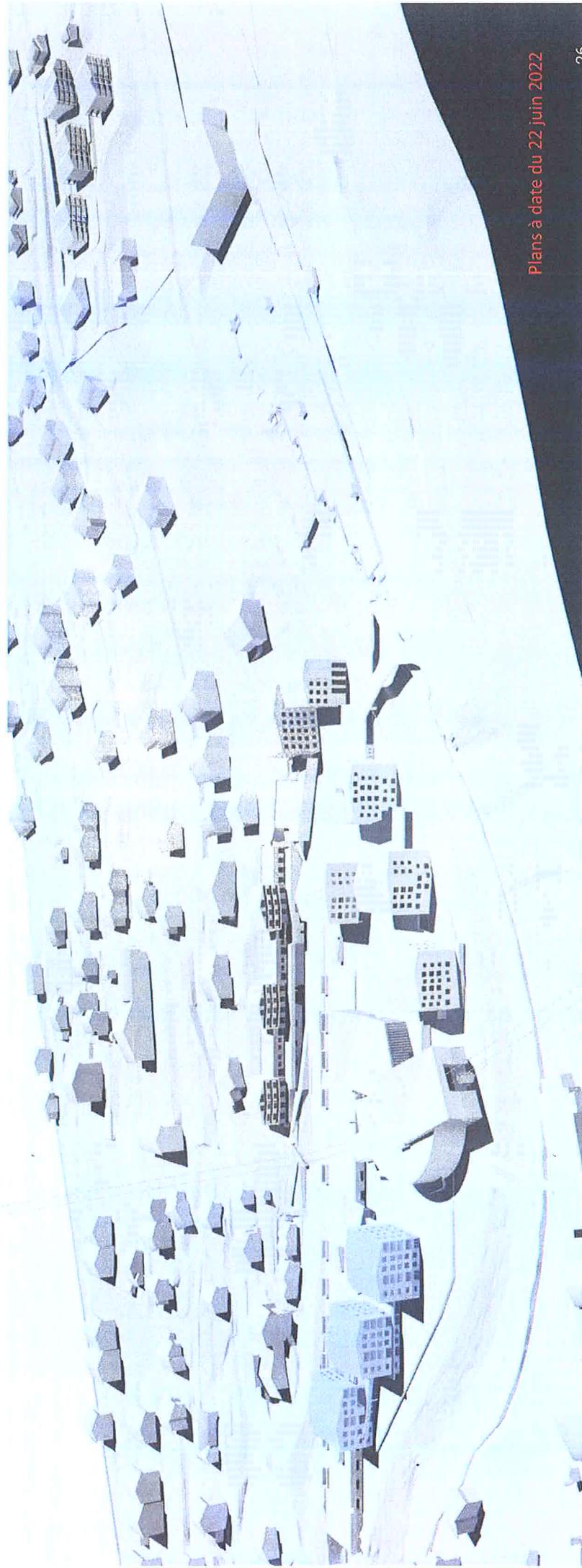
HUB

Commerce 1'440 m²
Circulation 2'807 m²
4'247 m²



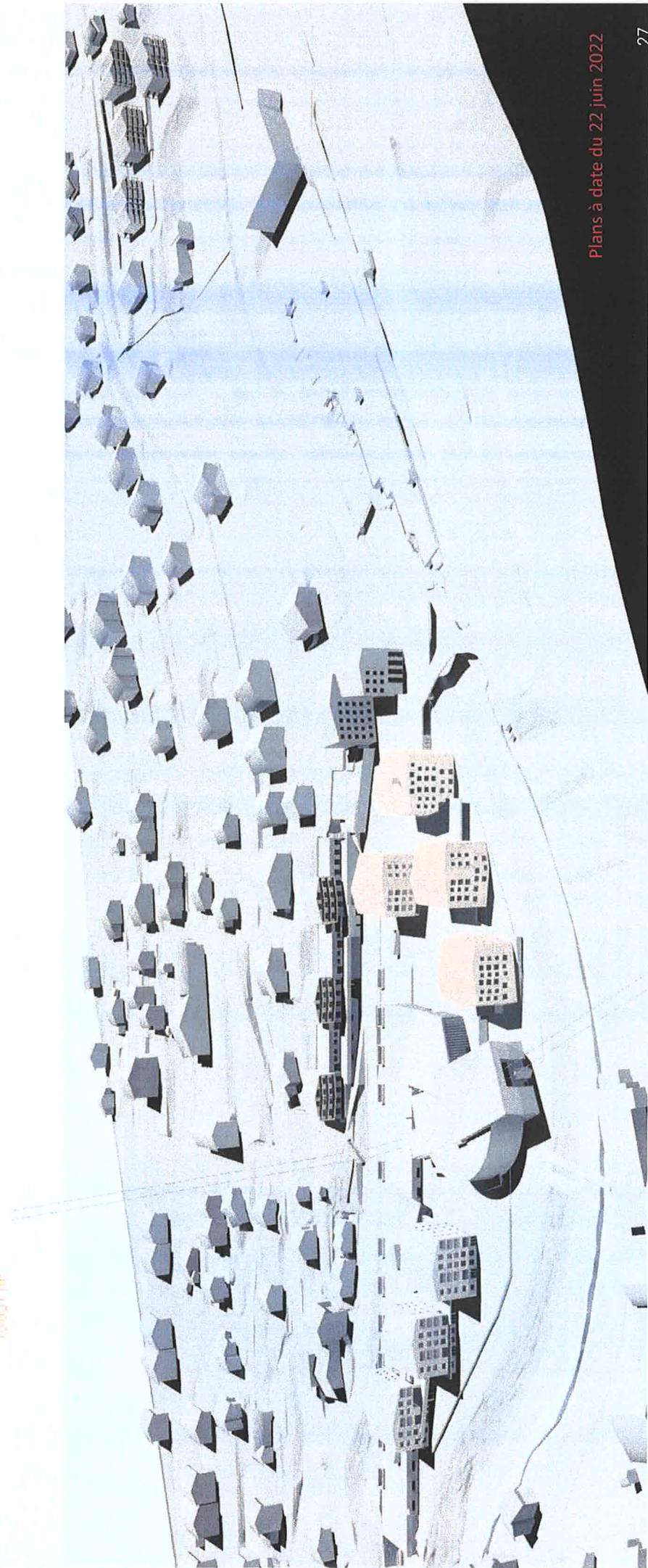
DDPa - Lot 1

Logements	40 appart.	4'245 m ²
Admin./Bureau		1'563 m ²
Commerce		1'061 m ²
Esp. Communs		108 m ²
		6'977 m ²



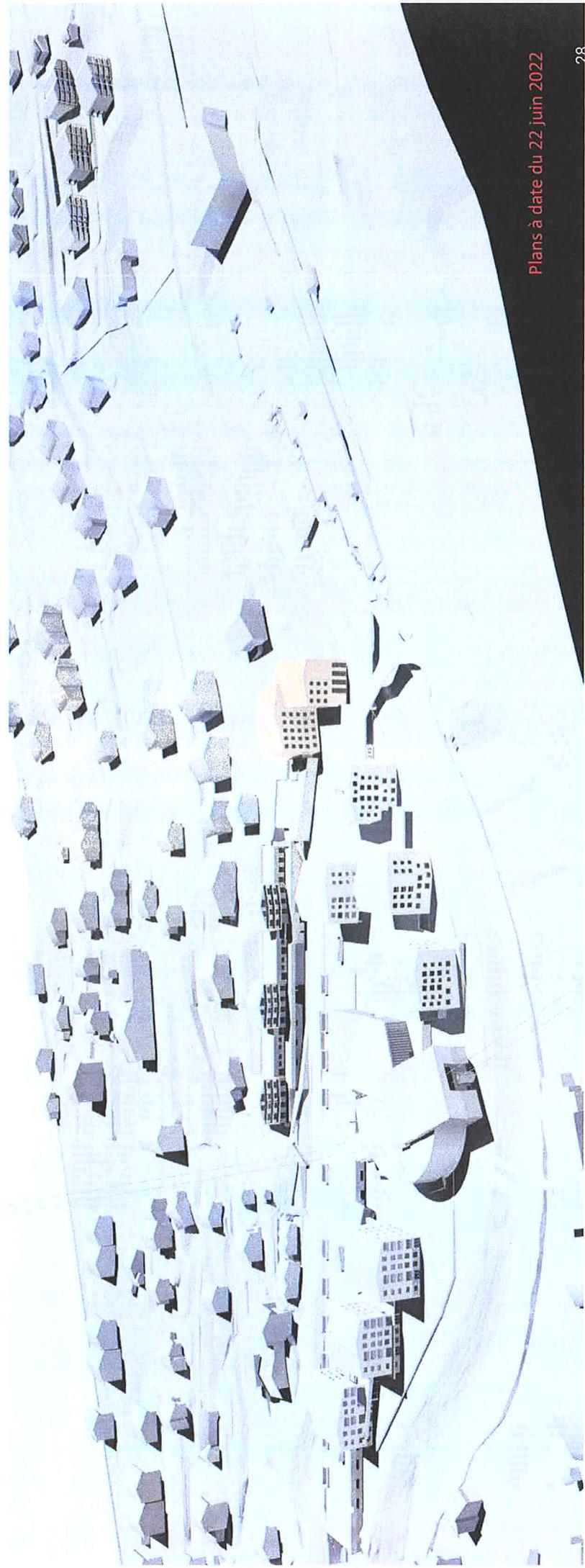
DDPb - Lot 2

RT	498 lits	9'132 m ²
Commerce		1 035 m ²
Esp. Communs		954 m ²
		13'031 m ²



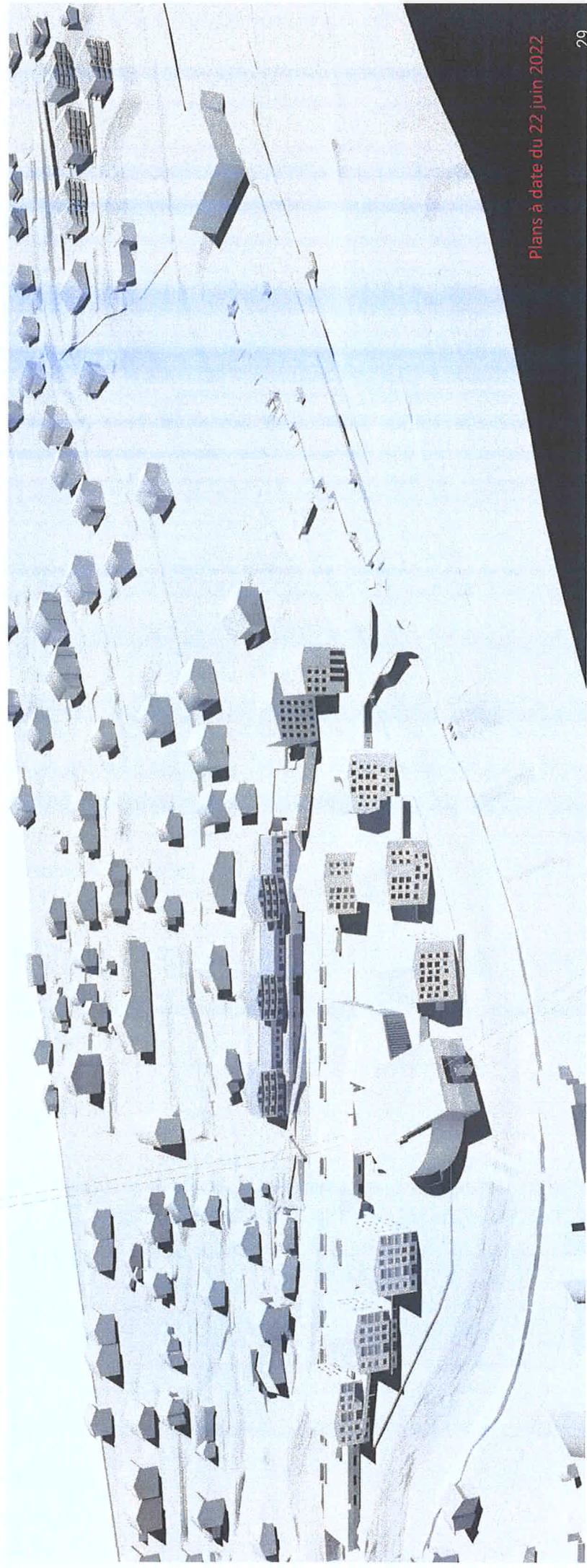
DDPb - Lot 3

Surface	190 m ²	3 570 m ²
Communes	657 m ²	4 127 m ²



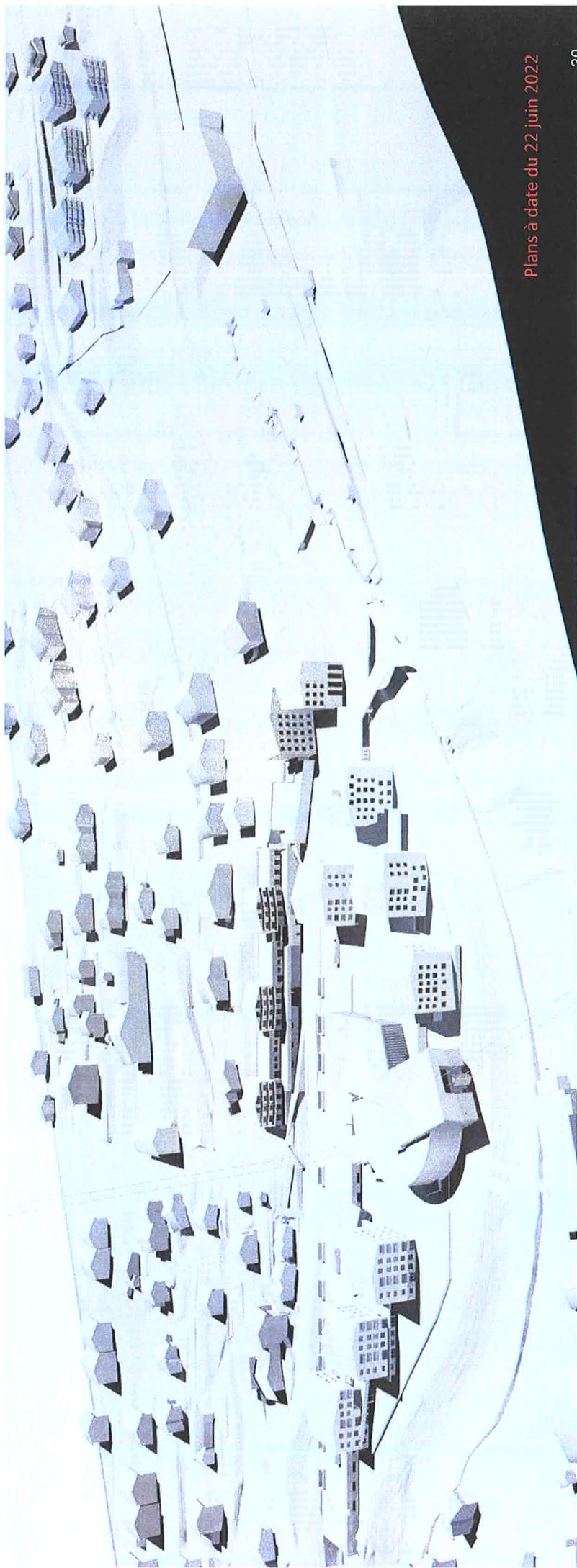
DDPc - Lot 4

Logements	15 appart.	1'581 m ²
Admini/Bureau		1'169 m ²
Commerces		2'389 m ²
		5'139 m ²



Lot 5

Logements 43 appart. 5'008 m²
5'009 m²



DDPa - Lot 1

Logements	40 appart.	4'245 m ²
Admin/Bureau		1'563 m ²
Commerce		1'061 m ²
Esp. Communs		108 m ²
		6'977 m ²

DDPc - Lot 4

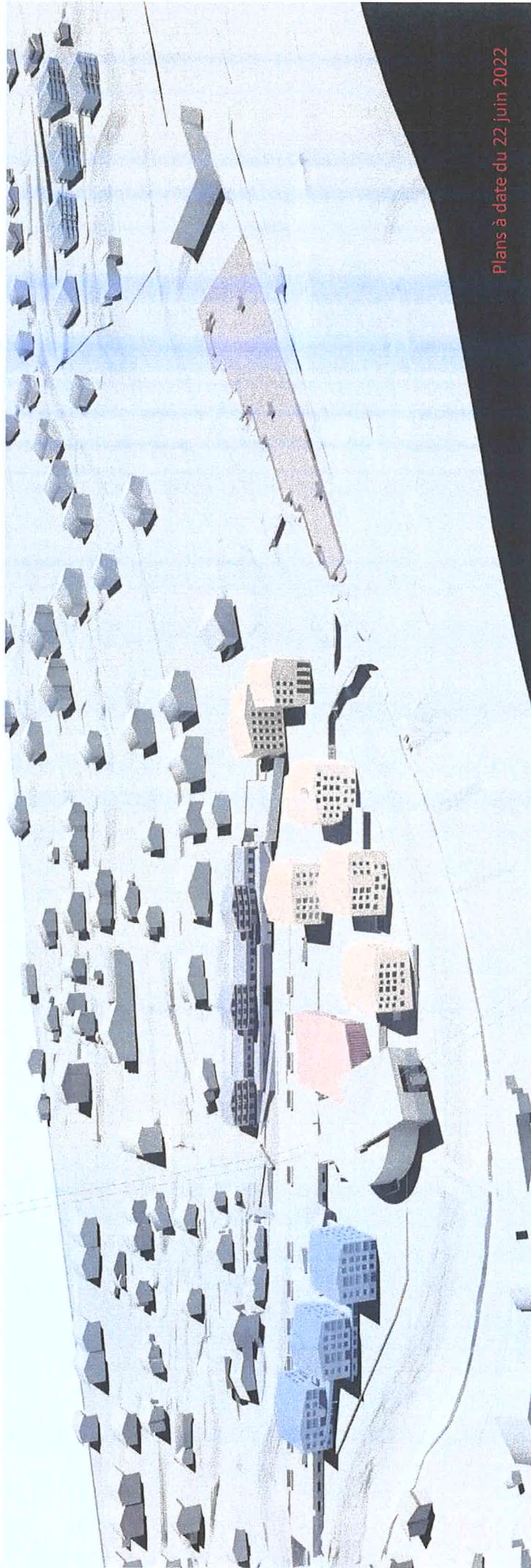
Logements	15 appart.	1'581 m ²
Admin/Bureau		1'169 m ²
Commerces		2'389 m ²
		5'139 m ²

Places de stationnement

	P. privées	P. publiques	Total
Curala	150	621	771
Saint-Marc	75	327	402
Total	225	948	1173
Lot 4	67	0	67
Lot 5	47	0	47
Total	114	0	114
TOTAL	339	948	1287

Lot 5

Logements	43 appart.	5'008 m ²
		5'008 m ²



HUB

Commerce	1'440 m ²
Circulation	2'937 m ²
	4'247 m ²

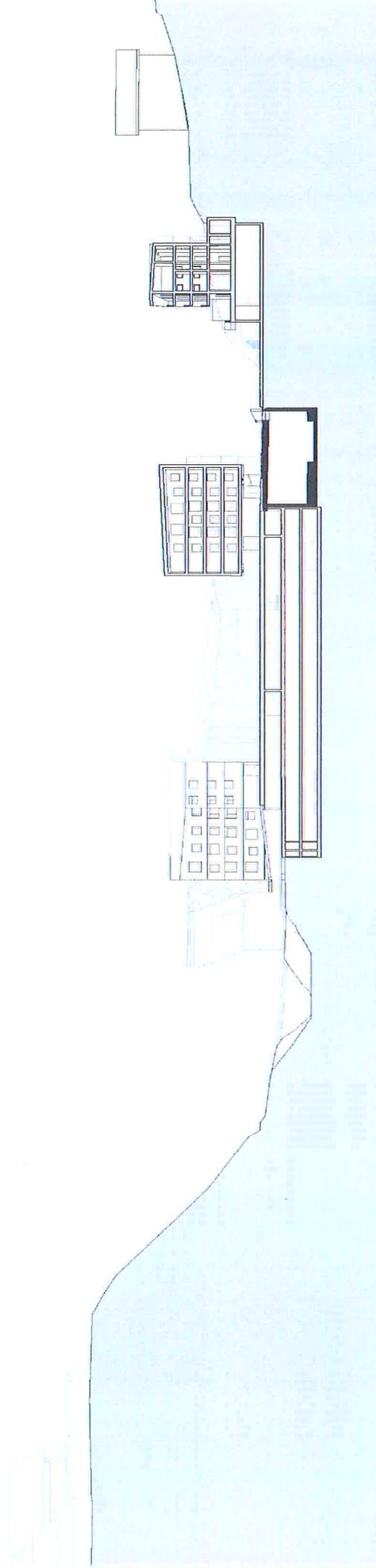
DDPb - Lot 2

RT	498 abs	4'526 m ²
Commerce		1'935 m ²
Esp. Communs		953 m ²

DDPb - Lot 3

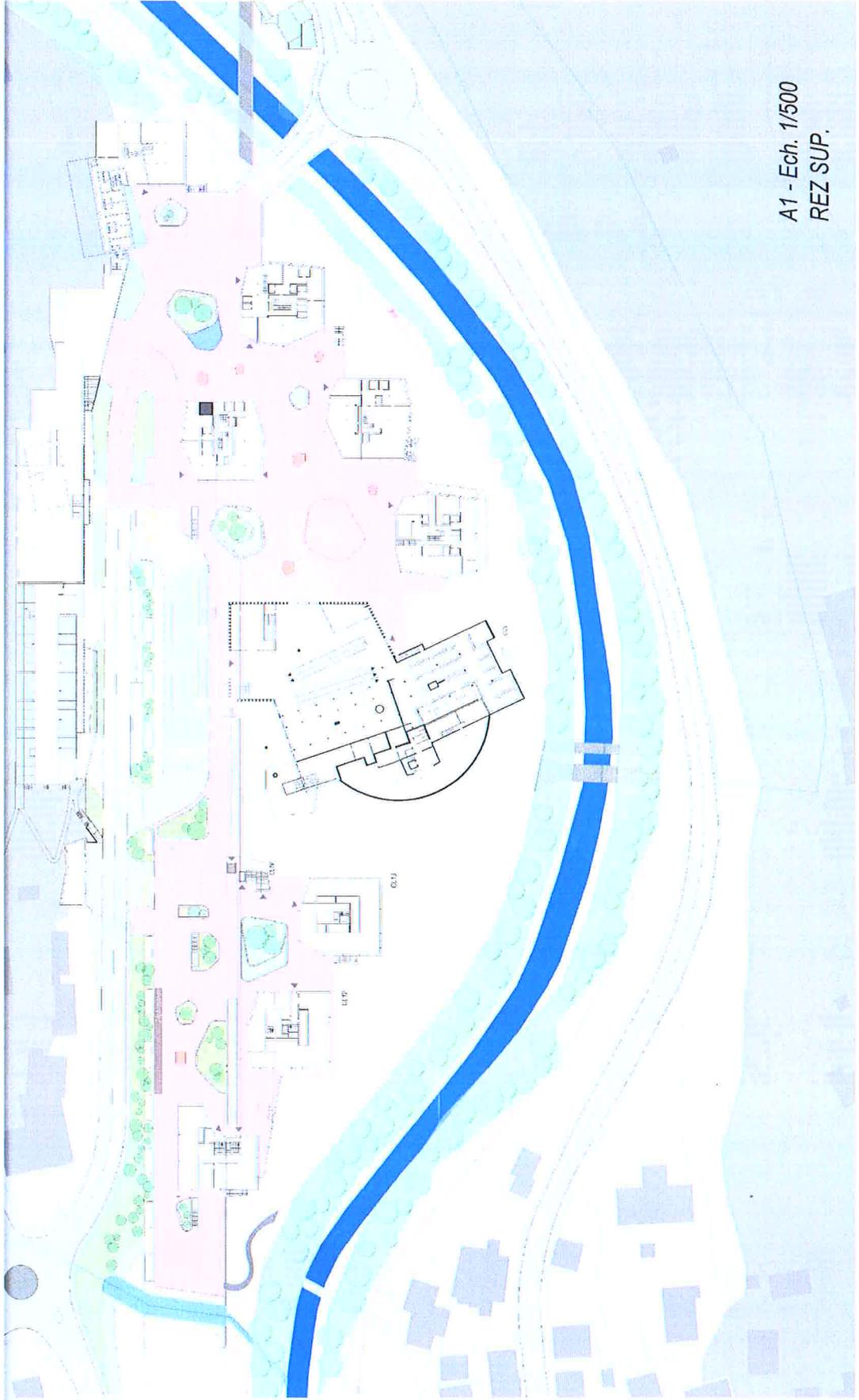
RT	107 abs	3'270 m ²
Commerce		537 m ²
		3'807 m ²

Plans à date du 22 juin 2022

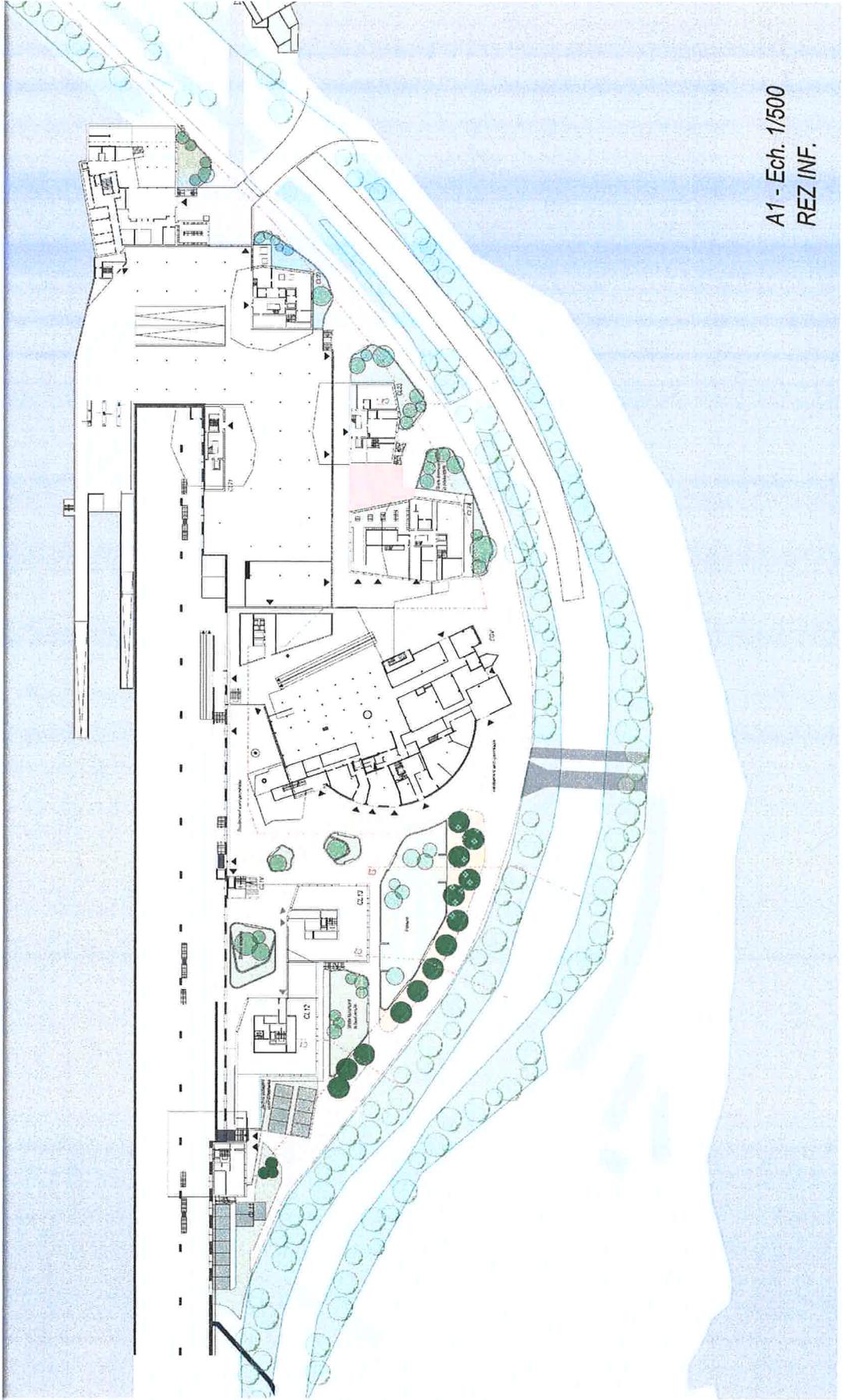


Une architecture qui crée du lien entre passé et futur

- Créatrice de **nouveaux espaces de vie**
- **Respectueuse du contexte et bien intégrée** au site
- **Modularité** des bâtiments au service de **la durabilité du projet**



A1 - Ech. 1/500
REZ SUP.



A1 - Ech. 1/500
REZ INF.

Les atouts du projet



Un nouvel espace de vie



VERBIER⁺
PURE ENERGY

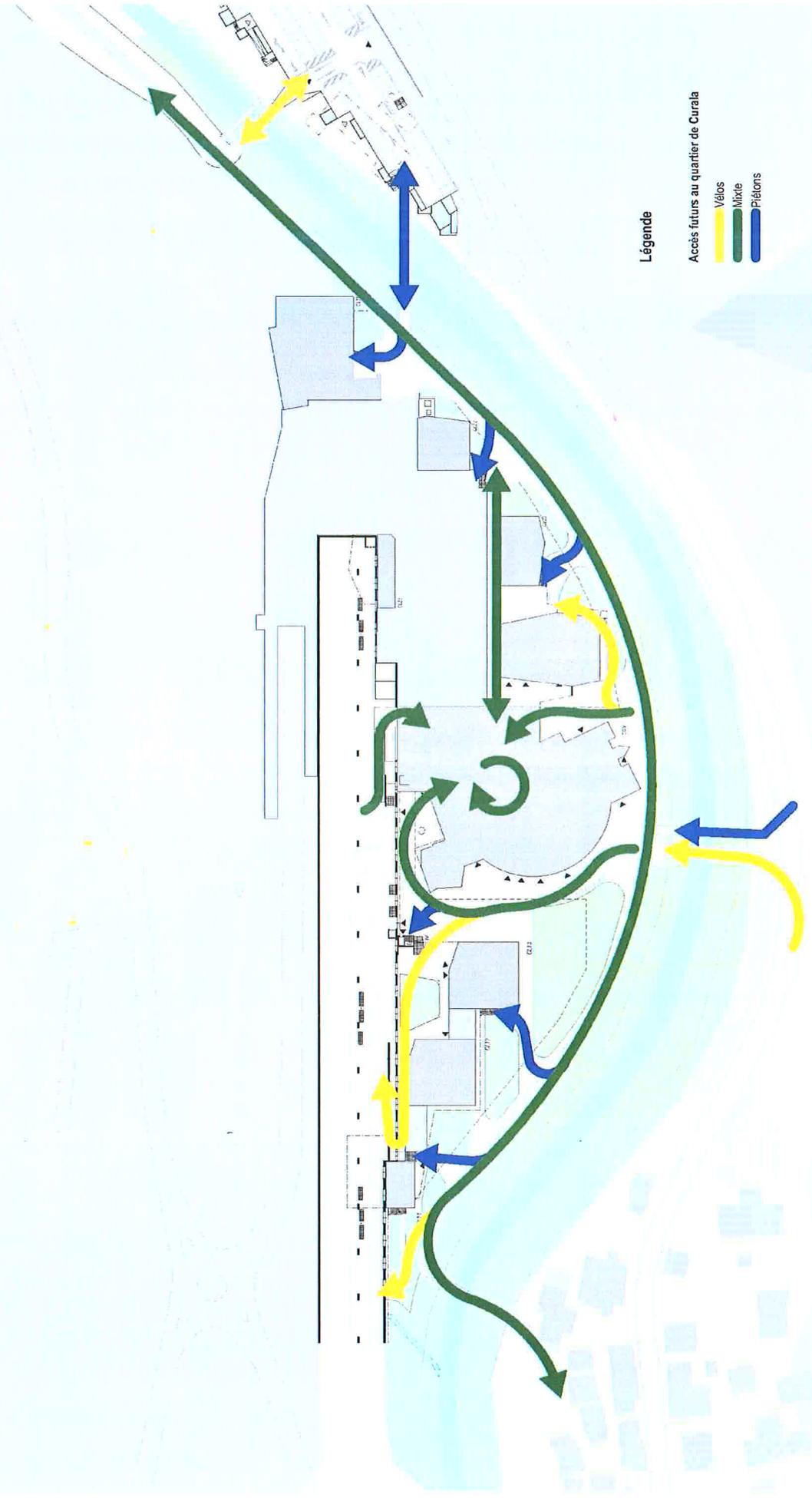
Plan des mobilités – accès au quartier



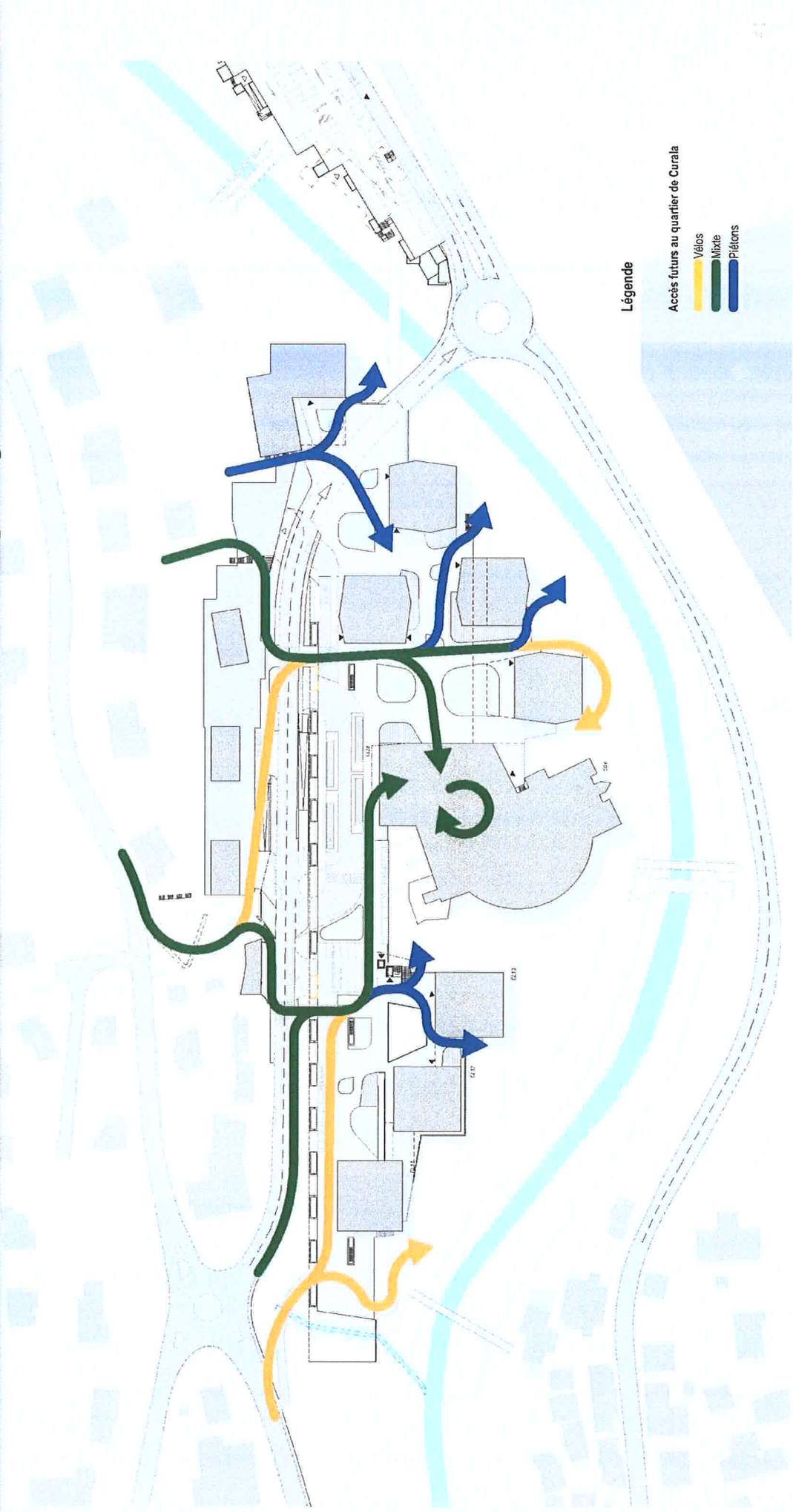
Un exemple de mobilité multimodale



La mobilité douce, un axe fort du projet



La mobilité douce, un axe fort du projet



Légende

- Accès futurs au quartier de Curala
- Vélos
 - Mixte
 - Piétons

La durabilité au cœur du projet

Conscients de l'importance des aspects de durabilité, les acteurs du projet souhaitent que Curala soit un lieu **inclusif, mixte, résilient et durable**

- **La volonté de préserver l'environnement** est renforcée par la mise en place des matériaux sains, d'un **concept énergétique ambitieux**, l'utilisation de procédés de construction efficaces et respectueux de l'environnement
- **L'ambition de Curala est d'être un site inclusif**, ouvert sur les autres et dans lequel on pourra y vivre, y travailler, s'y relaxer, s'y cultiver et développer des moments partagés et harmonieux. Un site qui favorise les circuits courts.
- Le développement d'**un tourisme durable et responsable (quatre saisons, «lits chauds»)**

Des rives de la Dranse propices à la détente

- Les rives de la Dranse seront **réaménagées et élargies** afin d'accueillir les diverses formes de mobilité douce et d'offrir plus de confort aux promeneurs et d'être un lieu dédié à la détente et la balade.
- Les nouveaux aménagements offriront un **environnement agréable et sécurisé**
- Ces espaces seront **richement renaturés, végétalisés, privilégiant la biodiversité**
- La réalisation de nouveaux points de passage entre Le Châble et Villette permettra **une connexion fortement améliorée des deux rives**

De la création de valeur pour tous

- Un quartier avec de la vie et des activités, complémentaires aux autres activités du Châble
- Des infrastructures modernes et de qualité
- Un programme de logement offrant une grande mixité
- La création de nombreux emplois dans différents secteurs : commerce, hôtellerie, services techniques et d'entretien, administration, etc.
- Le développement d'un tourisme responsable et qui se déploie tout au long des 4 saisons

Un quartier durable, fondé sur la mixité sociale, culturelle, d'activités et porteur de l'identité bagnarde

CURALA
ESPACES DE VIE



Merci de votre attention



COMMUNE DE
VAL DE BAGES

Annexe 3 – Présentation des comptes 2021

01 Comptes 2021

01 Examen des comptes 2021



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Comptes de l'exercice 2021

Approuvés par le Conseil municipal le 26 avril 2022

Compte de fonctionnement

	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
Recettes financières	124'607'430	149'504'525	133'962'112
Charges financières	100'301'429	95'287'473	97'060'030
Marge d'autofinancement	24'306'001	54'216'782	36'902'082
Amortissements	25'348'800	24'965'283	36'342'171
Attribution/(prélèvement) sur financements spéciaux	1'371'250	1'190'051	962'348
Attribution à la réserve de politique budgétaire	0	25'000'000	0
Excédent recettes / (dépendances)	-2'414'049	3'061'448	-402'437

Compte d'investissement

	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
Dépenses d'investissements	43'580'500	29'932'191	53'370'338
Recettes d'investissements	717'000	5'112'435	2'865'029
Investissements nets	42'863'500	24'819'756	50'505'309

Compte de financement

	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
Investissements nets	42'863'500	24'819'756	50'505'309
Marge d'autofinancement	24'306'001	54'216'782	36'902'082
(Insuffisance) / Excédent de financement	-18'557'499	29'397'026	-13'603'228



Bilan

	31.12.2021	01.01.2021		31.12.2021	01.01.2021
Actifs					
PATRIMOINE FINANCIER					
100. Disponibilités et placements à court terme	34 771 207.00	32 667 556.97		80 728 884.57	77 956 436.80
1000 Caisses	56 509.00	44 187.70		59 266 175.79	54 424 697.14
1001 Comptes courants avec des tiers	21 359 785.30	9 152 663.82		369 744.36	2 762 240.39
1002 Banques	13 331 419.12	23 470 705.45		21 004 509.72	20 714 734.82
101. Créances	4 185 154.98	5 227 006.59		38 454.70	54 764.45
1010 Créances résultant de livraisons et prestations de tiers	68 033 862.43	28 645 517.11		-231 515.49	729 357.29
1011 Comptes courants avec des tiers	16 847 257.88	3 519 893.65		-231 396.43	729 013.09
1012 Créances fiscales	-110 440 594.50	-72 030 695.94		-119.06	344.20
1015 Comptes courants internes	20 201 525.61	34 412 071.91		46 878 665.29	47 160 368.92
1019 Autres créances	505 383.60	2 262 006.68		6 691 588.54	9 228 793.77
102. Placements financiers à court terme	30 000 000.00	25 000 000.00		40 187 076.75	37 931 575.15
1022 Placements à intérêts	30 000 000.00	25 000 000.00		400 000.00	250 000.00
104. Actifs de régularisation	113 569 413.72	98 840 366.38		400 000.00	250 000.00
1041 Actifs de régularisation - charges de biens et services	8 137 655.41	18 762 010.33		400 000.00	250 000.00
1042 Actifs de régularisation - impôts	105 401 758.31	79 958 356.05			
1046 Actifs de régularisation - investissements	50 000.00	122 000.00			
106. Stock, fournitures et travaux en cours	23 000.00	37 000.00		400 000.00	250 000.00
1060 Articles de commerce	23 000.00	37 000.00			
107. Placements financiers	45 573 138.94	42 219 696.74		14 188 510.00	17 577 010.00
1070 Actions et parts sociales	18 663 557.54	18 968 537.54		10 349 510.00	13 411 010.00
1071 Placements à intérêts	23 310 751.00	22 986 159.00		3 839 000.00	4 169 000.00
1072 Créances à long terme	3 336 255.20	252 386.25		20 640 597.15	23 101 383.49
1079 Autres placements financiers à long terme	62 575.20	12 573.95		19 820 597.15	22 281 383.49
108. Immobilisations corporelles PF	13 002 001.00	13 302 001.00		700 000.00	700 000.00
1080 Terrains PF	11 922 001.00	12 222 001.00		120 000.00	120 000.00
1084 Bâtements PF	1 080 000.00	1 080 000.00			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF					
140. Immobilisations corporelles PA	261 510 900.00	264 760 502.00		16 539 399.47	15 350 606.89
1400 Terrains PA	30 082 600.00	27 730 200.00		16 539 399.47	15 350 606.89
1401 Routes et voies de communication PA	56 854 200.00	53 205 800.00			
1403 Autres ouvrages de génie civil	65 017 200.00	69 943 102.00		726 444.27	697 162.67
1404 Terrains bâtis	105 282 400.00	108 714 540.00		726 444.27	697 162.67
1406 Biens mobiliers PA	4 274 500.00	5 166 860.00			
142. Immobilisations incorporelles	2 332 700.00	2 884 024.50		25 000 000.00	0.00
1420 Logiciels	131 300.00	19 624.50		25 000 000.00	0.00
1429 Autres immobilisations incorporelles	2 201 400.00	2 864 400.00			
144. Prêts	10 953 082.89	7 383 082.89		299 085 691.27	296 024 242.83
1444 Prêts aux entreprises publiques	10 663 082.89	7 173 082.89		296 024 242.83	296 024 242.83
1445 Prêts aux entreprises privées	210 000.00	125 000.00			
1447 Prêts aux ménages	80 000.00	80 000.00			
145. Participations, capital social	2 028 963.00	2 583 163.00		3 061 448.44	
1454 Participations aux entreprises publiques	2 028 963.00	2 583 163.00			
146. Subventions d'investissements	9 624 400.00	8 984 800.00		299 085 691.27	296 024 242.83
1462 Subventions d'investissements aux communes	217 800.00	0.00			
1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques	8 125 900.00	8 971 800.00			
1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées	1 280 700.00	13 000.00			
Total actifs	518 517 271.57	493 435 186.89		518 517 271.57	493 435 186.89
Passifs					
CAPITAUX DE TIERS					
200. Engagements courants	80 728 884.57	77 956 436.80		177 165 736.56	181 368 174.50
2000 Engagements provenant de livr. et prestations des tiers	59 266 175.79	54 424 697.14			
2001 Comptes courants avec des tiers	369 744.36	2 762 240.39			
2005 Comptes courants internes	21 004 509.72	20 714 734.82			
2006 Dépôts et cautions	38 454.70	54 764.45			
201. Engagements financiers à court terme	-231 515.49	729 357.29		400 000.00	250 000.00
2010 Engagements envers des intermédiaires financiers	-231 396.43	729 013.09			
2019 Autres engag. financiers à court terme envers des tiers	-119.06	344.20			
204. Passifs de régularisation	46 878 665.29	47 160 368.92		400 000.00	250 000.00
2041 Passifs de régularisation - Charges de biens et services	6 691 588.54	9 228 793.77			
2046 Passifs de régularisation - investissements	40 187 076.75	37 931 575.15			
205. Provision à court terme	400 000.00	250 000.00		400 000.00	250 000.00
2059 Autres provisions à court terme	400 000.00	250 000.00			
206. Engagements financiers à long terme	14 188 510.00	17 577 010.00		14 320 024.34	14 386 024.34
2064 Emprunts garantis par reconnaissances de dettes	10 349 510.00	13 411 010.00			
2069 Autres engagements financiers à long terme	3 839 000.00	4 169 000.00			
208. Provisions à long terme	20 640 597.15	23 101 383.49		14 560 595.04	14 593 618.00
2085 Provisions à long terme pour d'autres activités d'exploitation	19 820 597.15	22 281 383.49			
2088 Provisions à long terme du compte des investissements	700 000.00	700 000.00			
2089 Autres provisions à long terme du compte	120 000.00	120 000.00			
209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers	14 320 024.34	14 386 024.34		240 570.70	207 593.66
2090 Engagements envers les fin. spéciaux de capitaux de tiers	14 320 024.34	14 386 024.34			
2091 Engagements envers les fonds de capitaux de tiers					
CAPITAUX PROPRES					
290. Financements spéciaux, engagements et avances	16 539 399.47	15 350 606.89		16 539 399.47	15 350 606.89
2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	16 539 399.47	15 350 606.89			
291. Fonds enregistrés sous capital propre	726 444.27	697 162.67		25 000 000.00	0.00
2910 Fonds enregistrés sous capital propre	726 444.27	697 162.67		25 000 000.00	0.00
294. Réserves	25 000 000.00	0.00		299 085 691.27	296 024 242.83
2940 Réserve de politique budgétaire	25 000 000.00	0.00			
299. Excédent/découvert au bilan	299 085 691.27	296 024 242.83		3 061 448.44	
2999 Résultats cumulés des années précédentes	299 085 691.27	296 024 242.83			
Résultat de l'exercice	3 061 448.44				
Total passifs	518 517 271.57	493 435 186.89		518 517 271.57	493 435 186.89



Recettes fiscales :

	<u>Compte 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Variation</u>	<u>Comptes 2020</u>	<u>Variation</u>
<u>Impôts sur le revenu des personnes physiques</u>	28'692'504.-	25'900'000.-	2'792'504.-	29'928'722.-	-1'236'218.-
<u>Impôts sur la fortune des personnes physiques</u>	23'564'518.-	15'500'000.-	8'064'518.-	16'715'898.-	6'848'619.-
<u>Impôts forfaitaires</u>	18'268'974.-	15'000'000.-	3'268'974.-	13'570'203.-	4'698'771.-
<u>Personnes morales</u>	8'640'759.-	7'471'000.-	1'169'015.-	8'501'032.-	88'982.-
<u>Gains immobiliers</u>	9'988'244.-	6'400'000.-	3'588'244.-	7'060'944.-	2'927'299.-
<u>Impôt additionnel sur les transactions immobilières</u>	6'030'896.-	2'600'000.-	3'430'896.-	2'996'329.-	3'034'566.-
<u>Péréquation financière</u>	-4'562'725.-	-4'467'500.-	-95'225.-	-6'688'381.-	2'125'656.-



Recettes fiscales : statistiques revenus PP 2019

Commune	Année	Statistique	Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
3100	2019	Revenu montant impôt	0	0	1'597'300.00	0.55	0	0.00	0	793	17.16
3100	2019	Revenu montant impôt	1	1'000	17'143'000.00	5.86	424'241.20	2.26	2.26	957	20.71
3100	2019	Revenu montant impôt	1'001	2'000	34'329'600.00	11.73	1'306'488.25	6.95	6.95	878	19
3100	2019	Revenu montant impôt	2'001	3'000	38'929'300.00	13.3	1'791'407.65	9.54	9.54	721	15.61
3100	2019	Revenu montant impôt	3'001	4'000	26'681'000.00	9.12	1'337'620.15	7.12	7.12	387	8.38
3100	2019	Revenu montant impôt	4'001	5'000	18'761'500.00	6.41	1'021'955.15	5.44	5.44	230	4.98
3100	2019	Revenu montant impôt	5'001	6'000	14'835'400.00	5.07	858'199.65	4.57	4.57	157	3.4
3100	2019	Revenu montant impôt	6'001	7'000	10'300'300.00	3.52	610'067.60	3.25	3.25	94	2.03
3100	2019	Revenu montant impôt	7'001	8'000	8'021'300.00	2.74	520'553.50	2.77	2.77	70	1.52
3100	2019	Revenu montant impôt	8'001	9'000	6'047'100.00	2.07	389'817.60	2.07	2.07	46	1
3100	2019	Revenu montant impôt	9'001	10'000	4'835'300.00	1.65	341'264.70	1.82	1.82	36	0.78
3100	2019	Revenu montant impôt	10'001	12'000	7'288'100.00	2.49	537'170.85	2.86	2.86	49	1.06
3100	2019	Revenu montant impôt	12'001	15'000	8'291'100.00	2.83	633'623.40	3.37	3.37	47	1.02
3100	2019	Revenu montant impôt	15'001	20'000	10'359'600.00	3.54	826'370.50	4.4	4.4	49	1.06
3100	2019	Revenu montant impôt	20'001	30'000	10'837'000.00	3.7	938'346.05	4.99	4.99	39	0.84
3100	2019	Revenu montant impôt	30'001	40'000	8'493'300.00	2.9	796'865.80	4.24	4.24	23	0.5
3100	2019	Revenu montant impôt	40'001	50'000	6'669'900.00	2.28	624'590.25	3.32	3.32	14	0.3
3100	2019	Revenu montant impôt	50'001	75'000	6'602'800.00	2.26	633'795.00	3.37	3.37	11	0.24
3100	2019	Revenu montant impôt	75'001	100'000	5'376'400.00	1.84	522'360.15	2.78	2.78	6	0.13
3100	2019	Revenu montant impôt	100'001	500'000	22'329'000.00	7.63	2'197'210.15	11.7	11.7	10	0.22
3100	2019	Revenu montant impôt	500'001	999'999'999	24'877'500.00	8.5	2'475'499.30	13.18	13.18	3	0.06
					292'605'800.00		18'787'446.90			4'620	



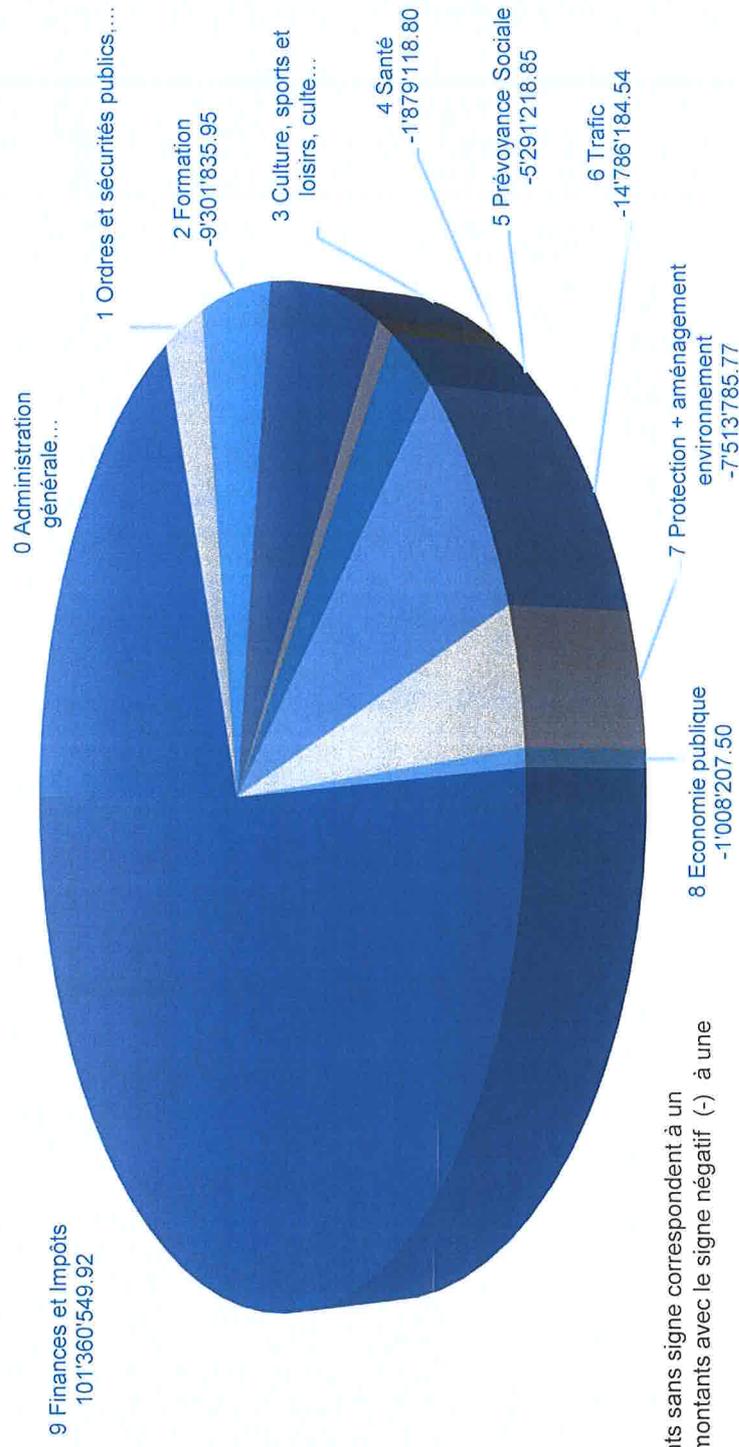
Recettes fiscales : statistiques fortune PP 2019

Commune	Année	Statistique	Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
3100	2019	Fortune montant impôt	0	0	200'000.00	0	0	0.00	39	1.52
3100	2019	Fortune montant impôt	1	1'000	241'655'000.00	5.42	464'630.70	3.65	1'619	63.12
3100	2019	Fortune montant impôt	1'001	2'000	197'429'000.00	4.43	447'101.50	3.51	318	12.4
3100	2019	Fortune montant impôt	2'001	3'000	139'103'000.00	3.12	338'139.20	2.66	138	5.38
3100	2019	Fortune montant impôt	3'001	4'000	108'681'000.00	2.44	287'579.00	2.26	83	3.24
3100	2019	Fortune montant impôt	4'001	5'000	76'613'000.00	1.72	213'330.05	1.68	48	1.87
3100	2019	Fortune montant impôt	5'001	6'000	62'992'000.00	1.41	182'897.20	1.44	33	1.29
3100	2019	Fortune montant impôt	6'001	7'000	61'094'000.00	1.37	183'282.00	1.44	28	1.09
3100	2019	Fortune montant impôt	7'001	8'000	85'349'000.00	1.91	256'047.00	2.01	34	1.33
3100	2019	Fortune montant impôt	8'001	9'000	77'054'000.00	1.73	219'010.45	1.72	26	1.01
3100	2019	Fortune montant impôt	9'001	10'000	57'479'000.00	1.29	162'714.90	1.28	17	0.66
3100	2019	Fortune montant impôt	10'001	12'000	135'491'000.00	3.04	406'473.00	3.19	37	1.44
3100	2019	Fortune montant impôt	12'001	15'000	109'617'000.00	2.46	307'266.15	2.41	23	0.9
3100	2019	Fortune montant impôt	15'001	20'000	211'308'000.00	4.74	605'760.95	4.76	34	1.33
3100	2019	Fortune montant impôt	20'001	30'000	210'761'000.00	4.73	632'283.00	4.97	26	1.01
3100	2019	Fortune montant impôt	30'001	40'000	211'406'000.00	4.74	612'599.25	4.81	18	0.7
3100	2019	Fortune montant impôt	40'001	50'000	202'756'000.00	4.55	608'268.00	4.78	14	0.55
3100	2019	Fortune montant impôt	50'001	75'000	161'863'000.00	3.63	485'589.00	3.81	8	0.31
3100	2019	Fortune montant impôt	75'001	100'000	144'980'000.00	3.25	434'940.00	3.42	5	0.19
3100	2019	Fortune montant impôt	100'001	500'000	826'262'000.00	18.54	2'478'786.00	19.47	13	0.51
3100	2019	Fortune montant impôt	500'001	999'999'999	1'134'835'000.00	25.46	3'404'505.00	26.74	4	0.16
							12'731'202.35		2'565	



Quelques analyses:

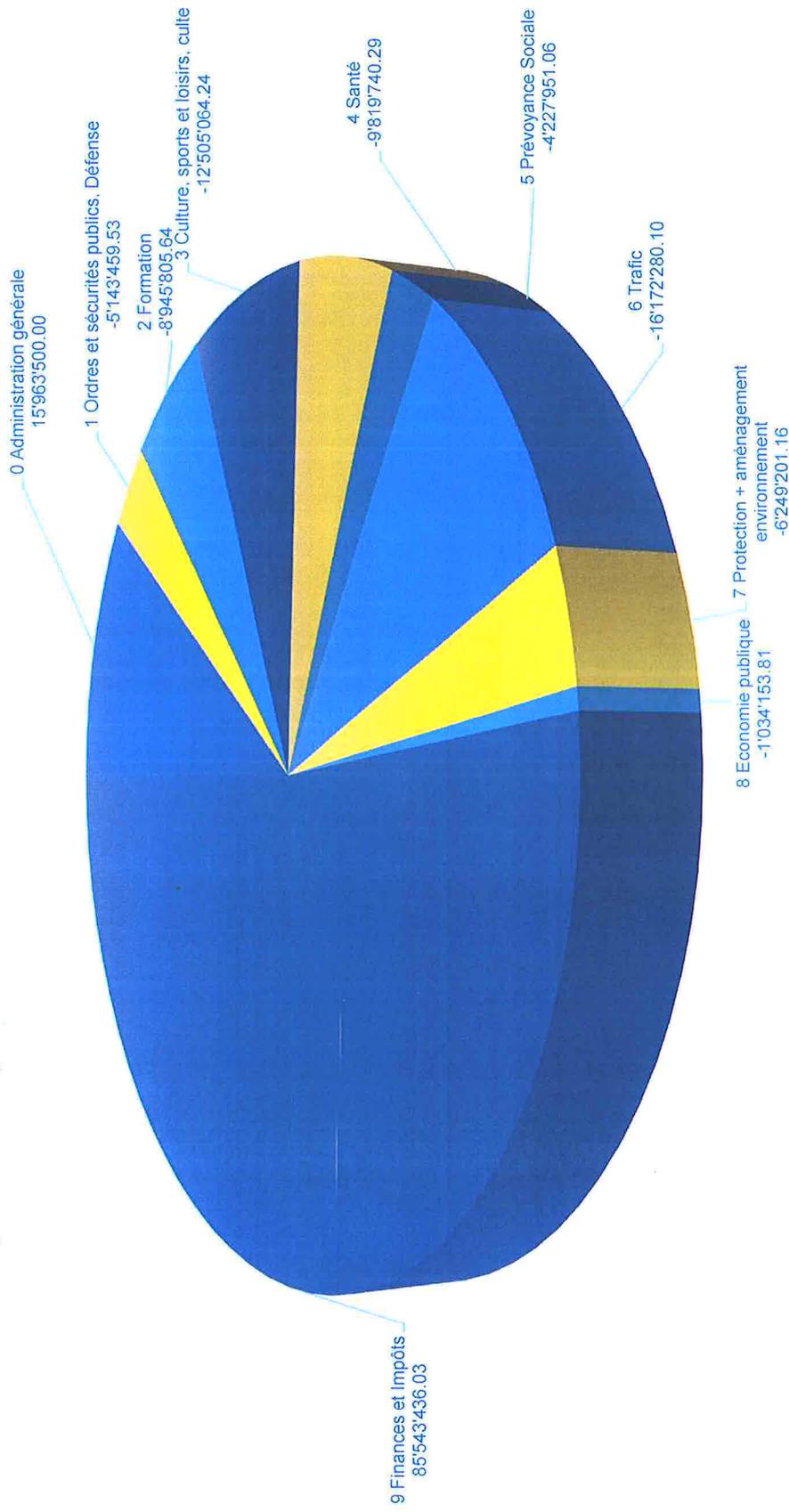
Répartition par dicastère du résultat de l'exercice 2021



NB. Les montants sans signe correspondent à un bénéfice et les montants avec le signe négatif (-) à une



Répartition par dicastère du résultat d'exercice 2020



Pour information, les montants sans signe correspondent à un bénéfice et les montants avec le signe négatif (-) à une perte.

Quelques données thématiques

20'000'000.00

15'000'000.00

10'000'000.00

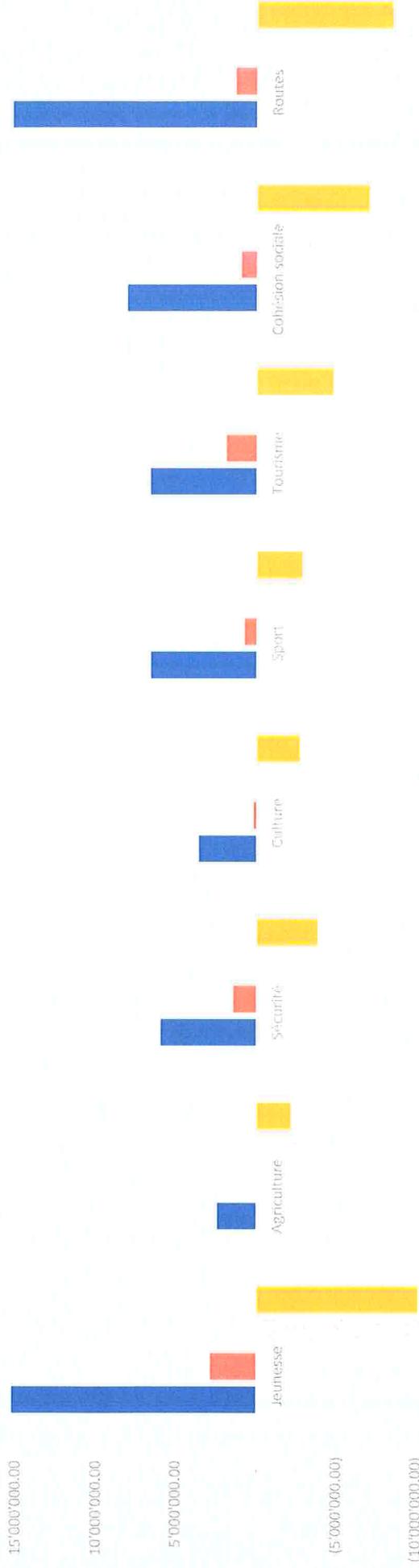
5'000'000.00

(5'000'000.00)

(10'000'000.00)

(15'000'000.00)

(20'000'000.00)



■ Charges 2021 charges ■ Recettes 2021 Recettes ■ cashflow 2021

02 Comptes 2021

Rapport de l'organe de révision

Tel. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch



BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

1

Au Conseil Général de la

Commune de Val de Bagnes

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021

(période du 1.1. au 31.12.2021)

Sion, le 26 avril 2022
10532/17/071445/Z1510621/E
BFO/LRO/mbe



02 Comptes 2021



Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021
Au Conseil général de la

Commune de Val de Bagnes

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Val de Bagnes, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil municipal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil municipal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil municipal.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est nul ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 26 avril 2022

BDO SA



Bastien Forré

Expert-réviseur agréé



Loïc Rosse

Expert-réviseur agréé



02 Comptes 2021

Rapport des commissions



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 4 – Présentation de la demande de
crédit complémentaire pour la Mobilité douce

02 Demande de crédit complémentaire pour améliorer l'offre de transport public CHF 317'000.- (622.3130 - Mobilité)

Enjeux

1. Résoudre les points noirs de la mobilité
2. Favoriser l'utilisation des transports publics
3. Diminuer la pollution sonore, olfactive et environnementale

Opportunités

1. Plusieurs interpellations par le Conseil général et la Commission ATCM
2. Pression publique importante sur plusieurs sujets relatifs à la mobilité

Leviers d'action

1. Développement de l'offre en transports publics
2. Communication et information



02

Crédit complémentaire

	Budget 2022	Compléments validés	Propositions
Verbier	Offre de base	-	-
	Matin Verbier	18'850	60'400
	Soir Verbier	95'000	131'600
	Médières	13'000	-
Bus Châble - Verbier	-	60'000	50'000
Vallée	Offre de base	-	-
	Lunabus	-55'000	-
	Mauvoisin	65'000	-
	Desserte cabane Brunet	9'000	-
Réserves	180'000	-	50'000
Dépassement budget 2022	-	-	25'000
TOTAL (622.3130 et 622.3631)	3'816'659	205'850	317'000

Validation

Demande de crédit complémentaire
au Conseil général : **317'000 CHF**



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Question

**Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 317'000
pour améliorer l'offre de transport public ?**



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 5 – Grille de mise à jour des horaires
pour la période du 2 juillet au 9 décembre 2022

Bus Le Châble – Verbier

Horaire du 2 juillet au 9 décembre 2022

Lundi-vendredi scolaires

Mercredi scolaires

Tous les jours

Départs du Châble : 05h42 / 06h07 / 06h48 / 07h48 / 09h48 / 11h45 / 13h21 / 14h48 / 16h21 / 17h21 / 18h48 / 19h48

Départs de Verbier : 06h07 / 06h35 / 07h17 / 08h17 / 10h17 / 12h17 / 14h17 / 15h17 / 16h50 / 17h50 / 19h17 / 20h17





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 6 – Question écrite de MM. Matthieu
Moulin et Baptiste Darbellay

« Quelle stratégie pour une politique du logement
sur le territoire de la Commune de Val de
Bagnes »

du 20.05.2022 (Q03)



COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

- de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
- de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Règlement du 17 novembre 2021

**Date du dépôt
auprès du
bureau :**

20.05.2022

**Auteur/e de
l'intervention :**

MOULIN MATTHIEU / DARBELLAY BAPTISTE

Sujet/titre :

Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la commune Val de Bagnes ?

Développement :

Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chers(ères) collègues,

Force est de constater que la santé financière de notre commune et notre cadre de vie entre montagnes, nature et station de ski exerce un fort attrait pour une population toujours plus grande. Il en résulte une importante demande en termes d'habitats de la part d'une population non-native de la commune et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Néanmoins ceci exerce une forte pression sur le marché immobilier, les prix du logement augmentent et l'accès pour les familles de la vallée devient plus difficile. Il y a un risque que les « val-de-bagnards » quittent la commune faute de logement à prix abordable, surtout pour nos jeunes en quête d'un endroit pour s'établir au début de leur carrière professionnelle. Nous y voyons un réel risque pour notre commune en termes de cohésion sociale.

(Suite)

Dans les problématiques de logements, nous attirons votre regard sur une autre situation : celle de nos aînés qui aimeraient quitter leurs logements actuels pour, par exemple, le laisser aux générations suivantes, mais qui ne sont pas éligible à une place dans un EMS car n'ayant pas besoin de soins aussi lourds. Nous voyons de plus-en-plus de commune investir dans des logements adaptés pour cette population. Ceci est peut-être aussi un début de réponse à la question précédente.

Avons-nous une projection démographique sur les 20 prochaines années ? Pouvons-nous utiliser la densification du territoire pour répondre en partie à ces questions ? La rénovation et l'utilisation des immeubles bâtis, notamment au centre de nos villages peut-elle être une partie de la solution ? Quelles aides existent actuellement pour la construction, l'acquisition, la rénovation ou la location de logements en résidence principale sur le territoire de la commune Val de Bagnes ?

Ainsi, au moment où nous bouclons des comptes exceptionnels, il nous semble opportun de nous pencher sur ces problématiques pour élaborer une stratégie à long terme. Quelle est la vision du Conseil Municipal sur ce sujet et qu'est-ce qui peut être mis en place afin d'améliorer ces situations ?

A remplir par le/la signataire

Nom, prénom :
Moulin Matthieu
Darbellay Baptiste

Signature :




A remplir par le Président du CG

Déposé le :

20.5.2012



Signature :



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 7 – Présentation de la réponse du
Conseil municipal à la Question Q03

01 Question de MM. Matthieu Moulin et Baptiste Darbellay « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes » du 20.05.2022. (Q03)

Les constats sont partagés :

- Augmentation des prix du logement,
- Besoin de logements adaptés pour les seniors.

Peu d'impacts sont constatés à ce stade sur les statistiques de l'Office de la Population, qui restent bonnes.

En réponse, la Commune entend mettre en place des dispositions afin que les habitants et les acteurs de l'immobilier puissent créer une offre de logements adaptés aux besoins des jeunes, des familles et des aînés.

01 Question de MM. Matthieu Moulin et Baptiste Darbellay « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes » du 20.05.2022. (Q03)

Actions effectives

- Logements protégés de la Fondation Silène,
- Aides à la jeunesse,
- Règlement d'aide au logement sur Bagnes.

Actions du programme de législation

- Outils ciblés dans la révision globale du PAZ-RCCZ,
- Acquisitions foncières,
- Politique du 3ème et 4ème âge.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 8 – Réponse du Conseil municipal du 14
juin 2022 à la Question Q03



RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ A LA QUESTION

de MM. Matthieu Moulin et Baptiste Darbellay

intitulée « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la
Commune de Val de Bagnes »

Monsieur le Président du Conseiller général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil Municipal est préoccupé par la question du logement et plus particulièrement par la capacité de nos jeunes, de nos familles et de nos seniors à pouvoir résider dans la Commune.

Tout d'abord, le Conseil municipal partage le constat qui est fait :

- Le prix de l'immobilier est élevé à Verbier et il a augmenté de manière significative dans la Vallée, ce qui peut rendre difficile l'établissement des jeunes ou des familles modestes.
- Les typologies de logements individuels, parfois localisés dans des villages plus éloignés des transports publics, rendent nécessaires une offre résidentielle complémentaire adaptée aux aînés.

En considérant les statistiques du contrôle des habitants, la situation générale apparaît toutefois plutôt bonne et ne montre pas un départ important des citoyens de notre Commune.

Dans ce contexte, la stratégie de la Commune est de créer les conditions cadres favorables pour permettre aux résidents permanents et locaux, de tout âge, de trouver une offre de logements adaptée à leur besoin. Certaines solutions existent déjà, notamment la Fondation Silène qui propose des logements protégés et mène une réflexion pour en développer davantage. Pour les plus jeunes, il existe des aides communales et le règlement d'aide au logement de Bagnes continue de s'appliquer.

En complément, le Conseil Municipal a priorisé à travers le programme de législature :

- La révision du Plan d'Affectation des Zones et du Règlement communal des constructions (PAZ-RCCZ) qui apportera de nouveaux outils afin de favoriser une offre résidentielle durable,
- Les acquisitions foncières, de manière à pouvoir mieux maîtriser le développement sur les terrains considérés stratégiques.
- La politique du 3ème et du 4ème âge, conscient des enjeux qui reposent sur le logement, la mobilité et les soins pour nos aînés.

Ces mesures sont complétées par la révision du programme de subventionnement pour les logements qui est en cours de réflexion.

Certaines réflexions sont aussi conduites à l'échelle de l'Entremont, notamment en matière de logements protégés.

C'est en favorisant la mixité des résidents permanents et des hôtes de tout âge qu'il peut y avoir, à l'échelle des différents villages, une animation et une vie locale toute l'année.

A titre d'exemple, le projet Curala présenté ce soir (22 juin 2022) prévoit une mixité d'activités et de logements adaptés et abordables qui témoigne de l'importance des outils règlementaires (PAZ-RCCZ) et de la maîtrise foncière des terrains.

En conclusion

La Commune entend mettre en place des dispositions en sa qualité d'autorité publique afin que les habitants et les acteurs de l'immobilier puissent créer une offre de logements adaptés aux besoins des jeunes, des familles et des aînés.

De manière plus spécifique :

01. Une étude démographique a été commandée afin de connaître les projections démographiques dans les différents villages jusqu'en 2040. Le rapport d'étude a été remis au mois de juin 2022, et il est en cours d'analyse. Cette étude servira notamment pour évaluer les besoins en logements en lien avec la révision du PAZ.
02. La densification qualitative du territoire est un enjeu majeur de la révision du PAZ afin d'apporter les solutions architecturales et sociales adaptés aux besoins de la population et des entreprises. Il est encore trop tôt pour préciser les mesures prévues.
03. La rénovation des centres de village et du patrimoine bâti est une préoccupation du Conseil Communal. A ce jour, des subventions importantes sont données pour la rénovation de toiture en ardoises naturelles. De plus, un règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti est en cours d'élaboration afin de soutenir de manière plus globale les transformations et rénovations du patrimoine de nos villages.
04. Le règlement fixant l'aide communale pour la réfection des façades, la construction et la rénovation de logement est en vigueur depuis 1998. Selon le service juridique, ce règlement ne peut pas être mis au couleur de la nouvelle commune sans une profonde refonte ; il n'est actuellement applicable que sur le secteur « Bagnes ». Des réflexions sont en cours afin de vérifier l'opportunité d'un soutien « à la personne » pour l'acquisition de logement en résidence principale.

Conséquence de la question posée et de la réponse donnée

- Conséquence sur la bureaucratie : non
- Conséquences financières : à évaluer par la suite selon les mesures de concrétisation de la stratégie. L'application du règlement d'aide au logement représente env. 100'000 fr.- / an
- Conséquences équivalent plein temps (EPT) : faible

Réponse adoptée par le Conseil municipal en séance du 14 juin 2022.

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président



Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 9 – Point de situation du Programme de
législature 2021-2024



02 Programme de législation 2021-2024 – point de situation

Vision : Val de Bagnes, une référence de l'arc alpin en matière de tourisme et de durabilité

- 6 défis** :
1. **Tourisme** – étendre l'attractivité touristique
 2. **Environnement** – intégrer les principes de durabilité dans l'action collective
 3. **Société** – favoriser le bien-être et le vivre ensemble
 4. **Infrastructures** – améliorer le cadre de vie
 5. **Economie** – proposer les conditions cadres d'une économie innovante
 6. **Administration** – offrir une administration agile

4 objectifs par défi

2 mesures par objectifs

02 Programme de législature 2021-2024 – point de situation

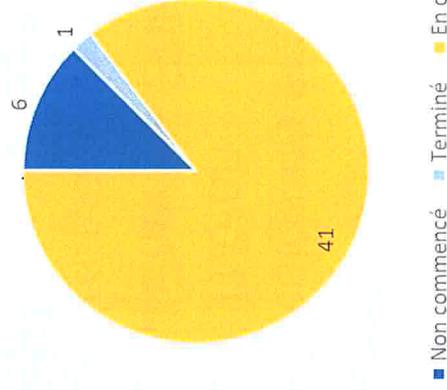
Examen périodique de l'état d'avancement

- Fréquence : tous les 6 mois
- Qui : CM + DO

1^{er} séance de travail du CM : 24 mai 2022, séance extra-muros

Programme de législation 2021-2024 – point de situation

Statut des mesures



Non commencé (6)

- D1 : Développement hôtelier
- D2 : Subventionnement développement durable
- D2 : Circuits courts
- D4 : Electrification des moyens de transports
- D5 : Engagement d'un chargé économique (2023)
- D5 : Rencontre entre élèves et entrepreneurs

Terminé (1)

- D1 : Labellisation Valais Excellence

39 mesures ne sont pas remises en question / 9 ont été discutées et revalidées

Nouvelles mesures adoptées le 24 mai

Mesures

Retenue de la Chauv

Dépose des écoles de ski

Ermitage (y.c. l'hôtel)

Label Cité de l'Energie Gold

Gouille des Vernays

Crèche - UAPE de Vollèges

Mise aux normes des bâtiments scolaires

Acquisitions foncières

Optimisation des transports publics et scolaires

Zone semi-piétonne

Défi

1 Tourisme

1 Tourisme

1 Tourisme

2 Environnement

2 Environnement

3 Social et Société

3 Social et Société

4 Infrastructures

4 Infrastructures

4 Infrastructures



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

02 Programme de législature 2021-2024

programme.valdebagnes.ch

COMMUNE DES VAL DE BAGNES

Programme de législature 2021-2024

Tourisme
2. Promouvoir et développer le tourisme local

Social et société
2. Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

Économie
2. Promouvoir les conditions de vie et les services communaux innovants

Environnement
2. Intégrer les enjeux de durabilité dans l'action collective

Infrastructures
2. Améliorer et développer les infrastructures

Gouvernance
2. Renforcer l'administration locale

EN COORDINATION AVEC

Prochaine évaluation prévue : 15 novembre 2022



Val de Bagnes
référence énergétique



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 10 – Présentation de l'école de Villette



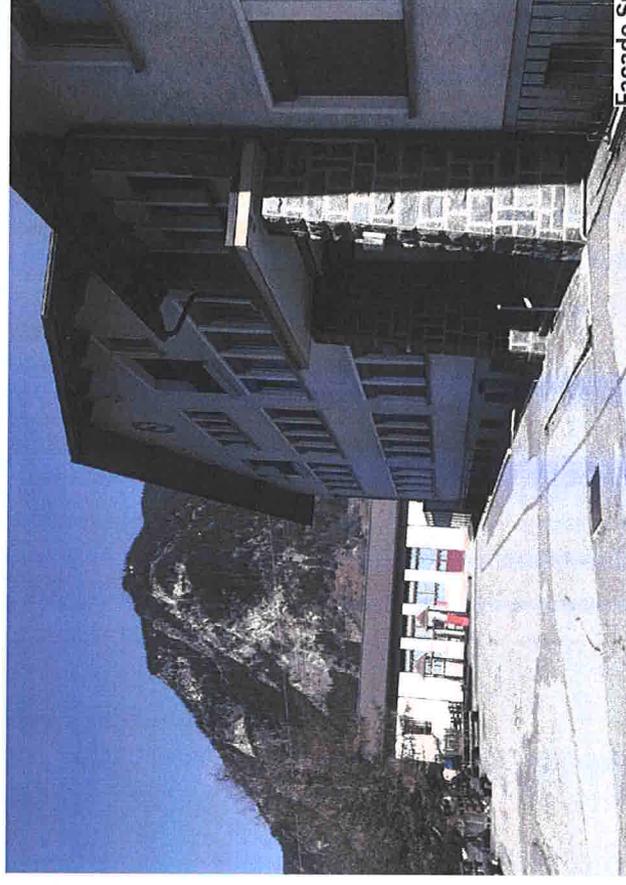
COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

03 Ecole de Villette

La mise aux normes sismiques est prévue en été 2023 dans la mesure du possible.

Les autres diagnostics sont en cours afin de mieux connaître l'état du bâtiment existant.

En parallèle, le Conseil Municipal étudie l'opportunité à **long terme de déplacer l'école** au Châble, en raison des contraintes importantes liées à sa transformation et à son extension sur site.



Façade Su



Val de Bagnes
référence énergétique



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Annexe 11 – Présentation de la mise à jour du
Règlement du personnel communal

04 Règlement du personnel – mise à jour

Durant l'année 2021, un groupe de travail s'est penché sur la révision du Règlement du personnel. A noter que l'aspect salarial est traité cette année et sera présenté d'ici la fin de l'année 2022.

Résumé des principales dispositions revues :

- Droit public
- Notion d'égalité des sexes
- Nouveaux articles permettant de formaliser les pratiques déjà existantes (certificat de travail, temps d'allaitement, ...)
- Augmentation des indemnités de repas
- Révision des seuils de formation concernant les redevance temps

04 Règlement du personnel – mise à jour (suite)

- Report exceptionnel des vacances non prises jusqu'au 30 avril de l'année suivante.
- Simplification du décompte des heures supplémentaires et définition de seuils maximum et minimum en fin d'année.
- Révision des congés spéciaux : une 1/2 journée ouvrable d'absence en cas de décès d'un/e cousin/e de 1er degré, parrain/marraine ou filleul/e
- Ajout du congé d'adoption, aligné sur le congé maternité
- Révision des mesures administratives : ajout de la notion de mesures provisionnelles et des prescriptions
- Devoir des collaborateurs en cas de procédure pénale
- Protection juridique



04 Règlement du personnel – mise à jour (suite)

Adaptation des délais de résiliation ;

- 1 mois pour la 1ère année de service
- 2 mois pendant la 2ème année
- 3 mois dès la 3ème année
- Pour les cadres, le délai est de 4 mois.

Ajustement des temps de pause minimum de midi 30' (anc. 45') et des temps bloqués de l'horaire variable (08h30-11h30 et 14h00-16h00)

Précision sur le télétravail

- 80-100% ⇒ max. 2 jours/sem.
- 50-79% ⇒ max. 1jour /sem.
- DO ⇒ max. 1 jour/sem.

**Nouveau règlement du personnel présenté et validé par le CM le 26.04.2022,
avec effet au 01.05.2022**

